

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES – ANNÉE UNIVERSITAIRE
2017/2018 – POLYTECH

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2017/2018 de Polytech telles que
jointes en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions: 3

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-42

TRANSMIS AU RECTEUR : 31 OCT. 2017

31 OCT. 2017

PUBLIE LE :

Le Président,




Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



POLYTECH[®]
CLERMONT-FERRAND

2017/2018

Réseau POLYTECH

Règlement des Etudes

*Modalités de Contrôle des
connaissances*

Tables des Matières

I - Règlement des études en cycle ingénieur

1	Préambule	3
2	Organisation des études	3
2.1	Répartition temporelle et Unités d'Enseignement	3
2.2	Nature des enseignements	3
2.3	Stages et expériences professionnelles	4
2.4	Mobilité internationale	4
2.5	Notation - Evaluation des élèves ingénieurs	4
2.6	Assiduité	5
	▪ Absence lors d'une activité d'enseignement	5
	▪ Absence lors d'une épreuve	5
2.7	Projets à l'initiative des élèves	5
2.8	Cursus aménagés	5
2.9	Césure	5
2.10	Règles en vigueur dans l'école	5
3	Jury d'école et commissions préparatoires au jury d'école	6
3.1	Commissions préparatoires au jury d'école	6
3.2	Jury d'école	6
3.3	Compétences du jury d'école	7
4	Conditions de validation et poursuite du cursus de formation	7
4.1	Validation des unités d'enseignement, des semestres et des années	7
4.2	Modalités d'octroi des ECTS	8
4.3	Conditions de poursuite du cursus de formation	8
4.4	Redoublement	8
5	Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation	8
5.1	Certification du niveau d'anglais	8
5.2	Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus	8
5.3	Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus	9
6	Mobilité	9
6.1	Transfert dans le réseau en fin de troisième année	9
6.2	Mobilité dans le réseau en fin de quatrième année	10
6.3	Mobilité nationale (hors réseau Polytech) et internationale	10
7	Règlement des épreuves d'évaluation	10
7.1	Accès des candidats aux salles d'examen	10
7.2	Consignes générales	10
7.3	Infraction, plagiat, fraude	11

II - Modalités De Contrôle des Connaissances (MCC)

16

- Spécialité Génie Biologique 3A, 4A, 5A
- Spécialité Génie Civil 3A, 4A, 5A
- Spécialité Génie Electrique 3A, 4A, 5A
- Spécialité Génie Mathématique et modélisation 3A, 4A, 5A
- Spécialité Génie Physique 3A, 4A, 5A
- Spécialité Génie des Systèmes de Production 3A, 4A, 5A



I - Règlement des études en cycle ingénieur

1 Préambule

La formation d'ingénieur comporte 5 années d'études post baccalauréat. Les présentes dispositions s'appliquent :

- aux trois dernières années d'étude (années 3, 4, 5) en formation initiale ci-dessous désignées par « cycle ingénieur » ;
- à toutes les spécialités des écoles membres du réseau Polytech (hors formations par apprentissage).

Le règlement des études de chaque école est le règlement des études du réseau Polytech, complété par les modalités d'application spécifiques à l'école concernée, insérées en italique dans le paragraphe touché par celles-ci.

Le règlement des études du réseau Polytech est révisable chaque année par l'assemblée des directeurs sur proposition de la Commission Nationale Pédagogique Polytech. Les modifications arrêtées doivent entrer en application dans chaque école au plus tard à la troisième rentrée universitaire qui suit la date d'adoption du nouveau règlement.

Ce règlement des études de Polytech Clermont-Ferrand est conforme à la version 2016 du règlement des études établi par la Commission Nationale Pédagogique Polytech.

2 Organisation des études

2.1 Répartition temporelle et Unités d'Enseignement

Le volume horaire total d'enseignement encadré est compris entre 1800 h et 2000 h (R&O 2016) (1) sur les trois années du cycle ingénieur. Les enseignements sont organisés en 6 semestres équilibrés en charge horaire.

Une date commune de rentrée en troisième année est fixée chaque année pour l'ensemble des écoles du réseau. *Les dates de rentrée en quatrième et cinquième année sont fixées par le directeur de Polytech Clermont-Ferrand.*

Les enseignements (matières, modules, éléments constitutifs pédagogiques) sont groupés en Unités d'Enseignement (UE) au sein de chaque semestre. Chaque UE assure une cohérence pédagogique entre diverses matières et contribue à l'acquisition de compétences identifiées. A chaque UE est associé un nombre fixé d'ECTS. A chaque semestre sont associés 30 ECTS exigibles définis dans la maquette pédagogique.

2.2 Nature des enseignements

Selon les spécialités, la formation comprend :

- des enseignements sous forme de cours, travaux dirigés, travaux pratiques ;
- des travaux personnels tutorés dans le cadre d'une pédagogie de projets ;

- des stages et des visites d'entreprises ;
- des conférences, séminaires ;
- des activités d'investissement personnel ou collectif agréées par l'école.

Toutes les spécialités comportent une initiation à la recherche.

Les élèves ingénieurs peuvent être autorisés à suivre :

- un ou deux semestres dans un établissement supérieur étranger, agréé par leur école ;
- un ou deux semestres dans une autre école d'ingénieurs, agréée par leur école ;
- une préparation spécifique à la recherche parallèlement à la cinquième année.

Les maquettes pédagogiques (programmes, volumes horaires, répartition en UE, pondération des évaluations au sein d'une même UE) sont publiées annuellement pour chaque spécialité. Les modalités d'évaluation sont fixées avant la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire et communiquées aux élèves ingénieurs et aux enseignants dans le même délai.

A Polytech Clermont-Ferrand, les activités pédagogiques sont positionnées dans l'emploi du temps de 8h à 19h30, du lundi au samedi 12h selon le calendrier de l'Université Clermont Auvergne.

2.3 Stages et expériences professionnelles

Un élève ingénieur doit avoir eu au moins deux expériences en entreprise, validées par la spécialité, avec un minimum de 28 semaines de stage en entreprise durant sa formation, réparties sur les trois années du cycle ingénieur, suivant les recommandations de la CTI. Un stage long en laboratoire de recherche peut être substitué au stage long en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale de stage en entreprise peut être ramenée à 14 semaines (R&O 2016) (1). Le profil de l'ingénieur formé aura alors une composante recherche affirmée.

En fin de troisième année, un élève doit avoir eu une expérience professionnelle en entreprise d'une durée minimale de 4 semaines, validée par la spécialité.

Les stages de quatrième et cinquième année sont obligatoires. Celui de quatrième année doit être de 6 semaines minimum ; celui de fin d'études doit être de 4 mois minimum à 6 mois maximum.

Une convention de stage ne peut en aucun cas aller au-delà de la date du dernier jury d'école de l'année universitaire concernée.

2.4 Mobilité internationale

Conformément aux préconisations de la CTI, il est recommandé que chaque élève effectue, pendant les années post-bac une ou plusieurs expériences à l'étranger validées par l'école. La forme peut être variée : semestre ou année d'études, césure, double diplôme, diplôme conjoint stage en entreprise ou en laboratoire, emploi...etc. Le réseau Polytech recommande que la durée totale de séjour à l'étranger pendant les études supérieures soit d'au moins 1 trimestre.

2.5 Notation - Evaluation des élèves ingénieurs.

Les évaluations sont destinées à apprécier, à chaque étape de la formation, les acquis de l'apprentissage de l'élève ingénieur. Les évaluations sont effectuées au moyen d'épreuves qui peuvent être écrites, pratiques ou orales ; elles peuvent être liées à des projets, des stages, ou des périodes de formation en entreprise. Ces épreuves peuvent se dérouler en cours ou en fin de semestre.

Les évaluations sont notées de 0 à 20. Les résultats des différentes évaluations sont communiqués aux élèves avant la réunion de la commission préparatoire au jury d'école.

La note d'une Unité d'Enseignement est la moyenne des notes d'évaluation des matières composant l'UE en prenant en compte leur pondération respective.

Lorsque des activités sont réalisées en groupe (en travaux pratiques, en projets...etc.), la contribution de chaque élève ingénieur doit pouvoir être appréciée ; la notation et le cas échéant la décision de validation

sont prononcées à titre individuel et peuvent être différentes pour chacun des élèves d'un même groupe.

L'ensemble des règles de calcul des moyennes, de validation des unités d'enseignement, de passage dans l'année supérieure est fixé de façon contractuelle et adopté par le Conseil de Polytech Clermont-Ferrand dans les « Modalités de contrôle des connaissances ». Elles sont de plus validées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université Clermont Auvergne.

Les règles générales sont identiques pour toutes les spécialités de Polytech Clermont-Ferrand en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue.

2.6 Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire. Des contrôles de présence peuvent être effectués durant les cours, TD, TP, projets, tutorat, séminaires, conférences, visites ou activités extérieures. Un élève absent dispose d'un délai de 48 heures pour justifier son absence auprès *du service de scolarité*.

▪ Absence lors d'une activité d'enseignement

Toute absence doit être expliquée immédiatement à l'enseignant concerné. Les justifications d'absence seront soumises à l'avis du jury de fin de semestre.

▪ Absence lors d'une épreuve

Une absence non justifiée à une épreuve entraîne une note de zéro. *Cette note sera prise en compte dans le calcul de la moyenne du module.*

En cas d'absence justifiée, les modalités d'évaluation sont *les suivantes* :

L'enseignant concerné proposera en accord avec le Responsable de la spécialité et la Direction des études une épreuve supplémentaire pendant la session des épreuves complémentaires du semestre correspondant.

2.7 Projets à l'initiative des élèves

Le réseau Polytech encourage l'engagement des élèves ingénieurs dans des activités bénévoles, au sein ou non d'associations dans des domaines variés. Les élèves participent ainsi au rayonnement de leur école à travers différentes manifestations. Ces engagements peuvent aussi contribuer à l'acquisition de compétences, de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être du futur ingénieur ; à ce titre, ces travaux peuvent faire l'objet d'obligation pour la validation du diplôme d'ingénieur.

A Polytech Clermont-ferrand, chaque élève doit obtenir 10 Polypoints au cours de son cycle ingénieur. Ces Polypoints sont attribués à chaque Polyaction mise en place dans l'école à l'initiative des personnels ou des élèves qui doivent faire valider cette activité par la direction des études.

2.8 Cours aménagés

Chaque école prévoit des aménagements pour le déroulement des études des élèves à statut exceptionnel (sportifs et artistes de haut niveau, élèves en situation de handicap., élèves entrepreneurs...). Ce statut (Régime Spécial d'Etudes) doit être validé par les instances ad hoc de *l'Université Clermont Auvergne*.

2.9 Césure

Une année ou un semestre d'interruption, dite année ou semestre de césure, peut être accordée au cours du cursus, par décision du Président de l'université sur projet motivé selon les modalités définies par l'Université Clermont Auvergne (Circulaire n°2015-122 du 22 Juillet 2015). Toute demande de césure devra être adressée par l'étudiant à la scolarité de Polytech Clermont-Ferrand en utilisant le formulaire ad hoc.

2.10 Règles en vigueur dans l'école

Sécurité

Le non respect des consignes de sécurité peut mettre en cause la responsabilité civile et pénale des contrevenants.

L'utilisation des machines-outils, des moyens d'expérimentation et des équipements de travaux pratiques est réservée aux personnels accrédités par l'établissement. Lorsque les élèves sont appelés à travailler sur ces matériels, à l'occasion des travaux pratiques ou des projets, ils ne peuvent le faire qu'en présence et sous la responsabilité des personnels compétents.

Des exercices d'évacuation sont organisés périodiquement. Les enseignants sont responsables du bon déroulement des opérations en ce qui concerne leurs élèves et doivent s'assurer que la totalité d'entre eux sont présents sur l'aire de rassemblement prévue à l'extérieur des locaux.

Charte informatique

Une charte du bon usage des moyens informatiques définit les règles d'utilisation des ressources informatiques en précisant quels sont les droits et les devoirs de chaque utilisateur.

Cette charte est signée par les élèves lors de la première inscription dans l'établissement et court jusqu'à la fin de leur scolarité.

Charte des bonnes pratiques

Polytech Clermont-Ferrand en tant que membre de la Conférence des Grandes Ecoles est co-signataire depuis le 19 mars 2008 de la charte nationale pour lutter contre les comportements à risque et les addictions.

Comportement – statut de l'élève ingénieur

L'école est un lieu de travail mais aussi un lieu de vie, partagé entre tous ses usagers, élèves et personnels. Chaque élève est accueilli en citoyen majeur et responsable. Mais le respect des autres, le souci du bien commun et le sens des responsabilités imposent à tous certaines règles de conduite.

Sont formellement interdites les pratiques suivantes:

- le bizutage (loi du 17 juin 1998),*
- manger et boire dans les salles de travaux pratiques et dans les salles informatiques,*
- utiliser les téléphones portables et autres matériels similaires durant toutes les activités d'enseignement,*
- organiser une manifestation sans l'autorisation de la direction, même si celle-ci a lieu pendant les horaires d'ouverture. Le document d'autorisation doit être retiré auprès du secrétariat du directeur.*

La langue officielle dans l'école est le français.

Les téléphones portables sont interdits dans toutes les activités pédagogiques et les enseignants sont autorisés à prendre toute mesure nécessaire au respect de cette règle.

3 Jury d'école et commissions préparatoires au jury d'école

3.1 Commissions préparatoires au jury d'école

Les commissions préparatoires au jury d'école sont propres à chaque spécialité. Les commissions préparatoires sont réunies à la fin de chaque semestre et à l'issue des épreuves complémentaires ; elles examinent les résultats des élèves ingénieurs et formulent un avis pour chacun : validation des UE, validation de semestre, passage dans l'année supérieure, validation de formation pour les élèves de cinquième année, autorisation de se réinscrire dans la même année, réorientation, prescription d'un programme d'épreuves complémentaires...etc. Cet avis est transmis au jury d'école.

Les délibérations des commissions préparatoires ne sont pas publiques. Les membres des commissions préparatoires ont obligation de réserve. Les avis qui en résultent ne doivent en aucun cas être communiqués aux élèves.

Ces commissions sont présidées par le responsable de la spécialité et sont constituées de l'ensemble des enseignants permanents de Polytech Clermont-Ferrand intervenant dans cette spécialité et dans l'année concernée. Les enseignants vacataires peuvent être membres de la commission sur décision du responsable de la spécialité.

3.2 Jury d'école

Le jury d'école est constitué au minimum du directeur de l'école qui le préside, du responsable des formations et de tous les responsables de spécialité. Le jury d'école est réuni à l'issue de chaque semestre, à l'issue des épreuves complémentaires et pour la clôture de l'année.

Les listes des membres des jurys de Polytech Clermont-ferrand des 3A, 4A, 5A sont déposées auprès de la Direction de la Formation de l'Université Clermont Auvergne.

Le jury d'école est souverain. Il examine les avis des commissions préparatoires en veillant à l'homogénéité des avis rendus pour les différentes spécialités. Il peut ainsi être amené à prendre une décision non conforme à l'avis d'une commission préparatoire.

Les délibérations du jury d'école ne sont pas publiques. Les membres du jury d'école ont obligation de réserve. Les procurations ne sont pas autorisées. Seul le président du jury est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité au responsable des formations et/ou aux responsables de spécialités concernés.

Les décisions du jury d'école ne sont pas susceptibles de révision sauf s'il est porté à la connaissance de son président un élément nouveau qu'il estime de nature à pouvoir modifier la décision prononcée. Dans ce cas, toute demande de révision doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au directeur de l'école dans un délai de deux mois maximum après publication des résultats. En cas de recevabilité du recours un nouveau jury d'école est convoqué.

3.3 Compétences du jury d'école

Les compétences du jury d'école portent sur :

- la validation des UE et l'octroi des ECTS associés ;
- la validation des semestres et des années ;
- l'autorisation de passer des épreuves complémentaires et la détermination des modalités associées ;
- l'autorisation et les modalités de redoublement ou de réinscription dans la même année en cas de scolarité interrompue pour raisons exceptionnelles;
- la réorientation des élèves ingénieurs non autorisés à poursuivre leur cursus à l'école ;
- l'attribution du diplôme d'ingénieur aux élèves ingénieurs de cinquième année.

Les procès verbaux sont préparés et remis par les secrétariats pédagogiques au président du jury qui les rend signés après délibérations à la scolarité. Les résultats sont diffusés par les responsables de spécialité sous la responsabilité du directeur d'école. Les relevés de notes individuels font apparaître le rang et les mentions éventuelles pour les élèves de 3ème et de 4ème année. Aucun rang ni mention n'est attribué aux élèves de 5ème année.

4 Conditions de validation et poursuite du cursus de formation

4.1 Validation des unités d'enseignement, des semestres et des années

Toute UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 ou dont le grade dans la nomenclature ECTS est supérieur ou égal à E, est validée. La validation de l'UE atteste l'acquisition des apprentissages visés par celle-ci.

Un semestre est validé si toutes les UE du semestre sont validées.

Une année est validée si les deux semestres sont validés.

Il n'y a pas de compensation entre les UE ni entre les semestres.

En cas de non validation d'une UE, le jury peut autoriser l'élève à passer des épreuves complémentaires pour la valider.

4.2 Modalités d'octroi des ECTS

Les ECTS avec leur grade sont octroyés pour les UE validées. Les ECTS sont capitalisés. Ils sont conservés, même en cas de redoublement ou d'échec définitif.

4.3 Conditions de poursuite du cursus de formation

Quels que soient les résultats obtenus lors d'un semestre impair, l'élève ingénieur est autorisé à suivre le semestre pair de la même année.

Seuls les élèves ayant validé les deux semestres de leur année peuvent s'inscrire en année supérieure. Les autres élèves ne seront pas autorisés à poursuivre leur formation, sous réserve de l'article 4.4.

Le jury d'école peut proposer une nouvelle inscription de l'élève ingénieur dont la scolarité a été interrompue pour des raisons exceptionnelles. Cette année supplémentaire n'est pas comptabilisée comme un redoublement.

Tout élève ayant rencontré des difficultés particulières, *non signalées au préalable* (matérielles, familiales, de santé...etc.) doit informer au préalable la commission préparatoire de sa spécialité par lettre ou s'adresser directement à l'un des membres de la commission, s'il souhaite qu'elles soient prises en compte lors des délibérations.

4.4 Redoublement

Le redoublement n'est pas un droit.

Sur décision de jury un élève qui n'a pas validé toutes les UE de son année peut être autorisé à se réinscrire dans la même année. Une seule réinscription au titre du redoublement est autorisée dans le cycle ingénieur.

Lorsque le jury autorise un redoublement, celui-ci donne lieu à un contrat pédagogique signé avec l'élève, précisant notamment l'organisation pédagogique de l'année et les modalités de validation de la ou des Unités d'Enseignement redoublées et les crédits ECTS correspondants. *Ce contrat doit être rédigé avant la fin du mois d'octobre de l'année de redoublement.*

En cas de redoublement, le règlement des études de référence devient celui de la nouvelle promotion de l'élève.

5 Délivrance du diplôme d'ingénieur en fin de formation

5.1 Certification du niveau d'anglais

Les ingénieurs exercent leur activité dans un contexte de compétition internationale et d'ouverture mondiale des économies. La CTI estime donc indispensable de donner aux élèves ingénieurs une formation qui les confronte de manière pratique à la dimension internationale et exige à ce titre un niveau minimal en anglais pour la délivrance du diplôme (R&O 2016) (1).

Le niveau d'anglais visé à l'issue d'une formation d'ingénieur est le niveau C1 défini par le « cadre européen commun de référence pour les langues » du Conseil de l'Europe. En aucun cas un étudiant n'ayant pas validé le niveau B2 ne pourra être diplômé.

Le niveau d'anglais est évalué par l'ensemble des résultats obtenus par l'élève ingénieur au cours de sa formation. Un test de langues reconnu et passé dans un centre agréé sera pris en compte dans l'appréciation du niveau d'anglais de l'élève.

Le TOEIC est l'épreuve choisie par le réseau Polytech. Le niveau d'anglais demandé correspond à un score minimum au TOEIC de 785.

5.2 Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus

Pour être diplômé d'une école dans une spécialité donnée, il faut avoir réellement effectué au moins trois semestres de formation dans l'école durant les 6 derniers semestres de sa formation (ou durant les 4 derniers semestres en cas d'intégration en 4A).

Seuls les élèves ingénieurs ayant validé la cinquième année et ayant validé le niveau B2 en langue anglaise peuvent être diplômés. Les élèves admis dans le cycle ingénieur sur diplôme étranger doivent aussi faire la preuve d'une validation du niveau B2 en français pour être diplômés.

Les attestations de diplôme sont établies à l'issue de la délibération du jury d'école et sont mises à la disposition des élèves.

Le diplôme est délivré par le Président de l'Université conformément à la décision du jury d'école, dans la spécialité dans laquelle l'élève ingénieur est inscrit. Il est signé par le Directeur de l'école, le Président de l'Université et par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant. Il confère le grade de master. *Le supplément au diplôme est joint au diplôme.*

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, tel que le niveau requis en anglais, obtient une attestation de suivi de la formation, mentionnant qu'il a obtenu la totalité des UE de la formation mais qu'il n'a pas satisfait à toutes les conditions requises pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. Il n'est plus élève ingénieur de l'école et aucune formation supplémentaire ne lui sera délivrée.

5.3 Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, dispose, pendant les deux années qui suivent sa dernière inscription, d'une possibilité de réinscription universitaire pour justifier de celles-ci. Les exigences pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'école pour la spécialité où il a obtenu la totalité des UE de la formation, sont celles qui prévalaient lors de l'année où il a obtenu l'attestation de suivi de formation.

Une délégation du jury au directeur de l'école lui permet de délivrer une attestation d'obtention du diplôme dès que l'élève ajourné produit la certification manquante sans attendre le prochain jury qui sera chargé de prendre acte de la réussite définitive de l'élève.

Passé le délai de deux ans, une procédure de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou VES (Validation des Etudes Supérieures) pourra conduire à la délivrance du diplôme d'ingénieur suivant leurs modalités en vigueur.

6 Mobilité

6.1 Transfert dans le réseau en fin de troisième année

- Un élève ingénieur ayant validé sa troisième année peut demander à bénéficier d'un transfert dans une autre spécialité du réseau Polytech. Ce transfert est éventuellement soumis à une obligation de s'inscrire à nouveau en troisième année dans la spécialité d'accueil.
- Un élève ingénieur admis à redoubler peut demander à bénéficier d'un transfert. Il devra s'inscrire à nouveau en troisième année dans la spécialité d'accueil.
- Un élève ingénieur non autorisé à poursuivre sa scolarité dans son école ne peut bénéficier du transfert dans une autre école du réseau.

L'élève doit demander au plus tôt l'autorisation au responsable de sa spécialité d'origine puis prendre contact avec le responsable de la spécialité d'accueil. La date limite de la demande est le 31 mai. La décision de transfert et de réinscription éventuelle en troisième année est prise par les directeurs des écoles concernées sur proposition des responsables de spécialité, dans le respect de son classement à l'entrée de la troisième année. Si une nouvelle inscription en troisième année est préconisée, elle entre dans le décompte des années de scolarité de l'élève.

Lorsque le transfert a lieu, l'élève est inscrit dans l'école d'accueil en vue de l'obtention du diplôme de cette école.

6.2 Mobilité dans le réseau en fin de quatrième année

Seuls les élèves ingénieurs ayant validé leur quatrième année dans leur école d'origine peuvent être autorisés à suivre 1 ou 2 semestres de la cinquième année pour terminer le cycle ingénieur dans une autre école du réseau. Dans ce cas, l'élève ingénieur s'inscrit en cinquième année dans son école d'origine dont il obtiendra le diplôme s'il obtient les ECTS des UE de l'école d'accueil et conformément à l'article 5.2. Il doit s'acquitter de la totalité des frais d'inscription règlementaires dans son école d'origine et s'inscrire administrativement dans l'école d'accueil (sans frais supplémentaires). La procédure de demande de mobilité est identique à celle du 6.1.

6.3 Mobilité nationale (hors réseau Polytech) et internationale

L'élève ingénieur qui effectue une partie de son cursus dans un autre établissement d'enseignement supérieur est lié par un contrat d'études établi entre son école et l'établissement d'accueil. Ce contrat d'études décrit le programme d'études que l'élève ingénieur doit suivre et valider. Par ce contrat :

- l'établissement d'accueil s'engage à assurer les unités de cours convenues, en procédant si nécessaire à un aménagement des horaires,
- l'élève ingénieur s'engage à suivre le programme d'études en le considérant comme une partie intégrante de sa formation ;
- l'école s'engage à garantir une reconnaissance académique totale de la période d'études effectuée dans l'établissement d'accueil, sous réserve de l'obtention des crédits stipulés dans le contrat d'études.
- *En cas de semestre supplémentaire d'étude (par exemple Master Oklahoma,), l'élève doit se réinscrire à Polytech Clermont-Ferrand.*
- *Pour information : Polytech Clermont-Ferrand accueille également, sur convention, des élèves étrangers sur un ou plusieurs semestres.*

7 Règlement des épreuves d'évaluation

Pour se présenter à une épreuve d'évaluation, un élève ingénieur doit être régulièrement inscrit pédagogiquement et administrativement.

7.1 Accès des candidats aux salles d'examen

L'élève ingénieur doit :

- se présenter impérativement sur le lieu de l'épreuve avant le début de l'épreuve ;
- avoir sur lui toutes les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée, carte ou pièce d'identité) ;
- s'installer à la place réservée en cas de numérotation des places.

L'accès de la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du (des) sujet(s). Toutefois, à titre exceptionnel, le responsable d'épreuve pourra autoriser à composer un candidat retardataire. Aucun temps complémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès verbal d'examen ou la liste d'émargement.

7.2 Consignes générales.

L'élève ingénieur doit :

- utiliser le matériel expressément autorisé et mentionné sur le sujet d'épreuve ;
- utiliser les copies et les brouillons mis à disposition par l'administration ;
- remettre sa copie au surveillant à l'heure indiquée pour la fin des épreuves.

L'élève ingénieur ne peut pas :

- quitter définitivement la salle pour quelque motif que ce soit, dans la première moitié de la durée de l'épreuve après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche ;
- rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise.

Les élèves qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un.

Pendant la durée des épreuves il est interdit :

- d'utiliser tout moyen de communication (téléphone portable, microordinateur...) sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet ;
- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur et d'échanger du matériel (règle, stylo, calculatrice) ;
- d'utiliser, ou même de conserver sans les utiliser, des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.

7.3 Infraction, plagiat, fraude

Toute infraction aux instructions énoncées au 7.2 ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'application des articles *R.712-9 à R 712-46 et R 811-10 et R 811-11* du code de l'éducation relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, documents sur internet, travail d'un autre élève). Le plagiat est une fraude.

En cas de fraude, l'élève est susceptible d'être déféré en section disciplinaire de l'établissement et s'expose aux sanctions suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans : cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans ;
- l'exclusion définitive de l'établissement ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue ci-dessus est prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours entraîne pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Référence :

(1) R&O 2016, Références et orientations, Tome 1: <http://www.cti-commission.fr>

Annexes : Les fiches de transfert et fiche de mobilité sont *accessibles sur l'ENT*

II - Modalités De Contrôle des Connaissances (MCC)



Année Universitaire 2017/2018

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Biologique

3A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 5	30	30		24		
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	14	14				
TC Mathématiques 1		3	2/3 CC (Maths) + 1/3 CC (Statistiques)	4	C	370N5MA1
Chimie organique 1		4	2/3(2/3CE1+1/3CC)+1/3CE2	3	C	37AP5CO1
Bioénergétique et biocatalyse		4	2/3CE+1/3CC	2,5	C	37AP5BBC
Biochimie structurale et métabolique 1		3	2/3CE+1/3CC	2,5	C	37AP5BS1
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE	9	9				
TC Socle informatique		4	2/3 CE + 1/3 CC	2	2/3 C + 1/3 CC*	370N5SI
TC Compléments scientifiques		2	1/2 CC(1) + 1/2 CC(2)	3	C	370N5OS
Génie des bioprocédés 1		3	2/3CE+1/3CC	2,5	C	37AP5GB1
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	7	7				
TC Communication 1		3	1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	2	C	370N5CO1
TC Sciences sociales 1		4	1/2 CC (Droit) + 1/2 CC (Eco)	2,5	C	370N5SS
SEMESTRE 6	30	30		22,5		
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	12	12				
Biochimie structurale et métabolique 2		3	2/3CE+1/3CC	2,5	C	37AP6BS2
Biologie moléculaire		3	2/3CE+1/3CC	2,5	C	37AP6BML
Microbiologie 1		4	2/3CE+1/3CC	2	C	37AP6M1
Chimie organique 2		2	2/3CE+1/3CC	3	C	37AP6CO2
UE5 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE	13	13				
TC Modélisation		3	3/4 CC (Analyse Numérique) + 1/4 CC (Base de données)	3,5	C	370N6MAB
Génie des bioprocédés 2		4	2/3CE+1/3CC	3	C	37AP6GB2
Techniques de séparation		3	2/3 CE + 1/3 CC	2,5	C	37AP6TS
Synthèses et bilans		3	2/3CC1+1/3CC2		note 1ère session	37AP6SYB
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	5	5				
TC Communication 2		3	1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	2	C	370N6CO2
TC Sciences sociales 2		1	CC	1	C	370N6OUP
TC Stratégie d'innovation		1	CC	0,5	C	370N6INN

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

XX: la note de S5 ou de S6 est conservée en session complémentaire

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Biologique

4A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 7	30	30		20,5		
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	13	13				
Génétique		4	2/3 CE + 1/3 CC	4	C	47AP7GNT
Génie génétique TP		3	CC		C	47AP7GGN
Génie génétique - Bioinformatique		3	2/3 CE + 1/3 CC	2,5	C	47AP7BIF
Biotechnologies végétales		3	1/2 CE + 1/2 CC	2	C	47AP7PHV
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	11	11				
Génie des bioprocédés 3		5	2/3 CE + 1/3 CC	3	C	47AP7GB3
Microbiologie 2		3	2/3 CE + 1/3 CC	2	C	47AP7MI2
Synthèse de biomolécules		3	1/2 CE + 1/2 CC	2	C	47AP7SMB
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	6	6				
Anglais 1		2	1/2CE + 1/2CO	2	C	47AP7LVU
Psychosociologie		1,5	CE	1	C	47AN7PSY
Gestion		1,5	CE	2	C	47AP7GES
Communication		1	CC		C	47AP7E2C
SEMESTRE 8	30	30		18,5		
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	6	6				
Bioprocédés et biocatalyse		4	1/3 CE1 + 1/3 CE2 + 1/3 CC	4	C	47AP8BBC
Immunologie		2	2/3 CE + 1/3 CC	2	C	47AP8IMM
UE5 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	10	10				
Génie des bioprocédés 4		3	2/3 CE + 1/3 CC	3	C	47AP8GB4
Module optionnel		3	1/2 CE + 1/2 CC	2	note 1ère session	47AP8MIN/CCN
Projet tutoré		4	Rapport + soutenance	1	note 1ère session	47AP8PRO
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	4	4				
Anglais 2		2	1/2CE + 1/2CO	2	C	47AP8LVU
Droit		1	CE	1,5	C	47AN8DRO
Communication		1	CC	2	C	47AP8E2C
UET STAGE	10	10				
Stage de 2 ^{ème} année		10	Rapport + soutenance	1	note 1ère session	47AP8STG

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

Anglais 2 = (LV1+LV2)/2 si LV2

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Biologique

5A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 9	30	30		13		
UE1 Poly'Compétences (1 au choix)	6	6		2		
Polytech'Entrepreneuriat			CC		C	570P9ENT
Polytech'Finances			CC		C	570P9FIN
Polytech'Gestion Environnementale			CC		C	570P9ENV
Polytech'Management			CC		C	570P9MHO
Polytech'Recherche			CC		C	570P9REH
Polytech'Cosmétologie			CC		C	570P9COS
Polytech' Mon projet 5A			CC		C	570P9MOP
Polytech'Urbanisme (Si option transversale = Energie)			CC		C	570P9URB
UE2 Option (1 au choix)						
Bioprocédés pour l'industrie alimentaire	16	16				
Module théorique		10	CE	3	C	57AP9IAT
Module expérimental						
Culture de micro-organismes		3	CC		note juin	57AP9IAC
Procédés IAA		3	CC		note juin	57AP9GPA
Bioprocédés pour les industries de l'environnement	16	16				
Module théorique		10	CE	3	C	57AP9IET
Module expérimental						
Culture de micro-organismes		6	CC		note juin	57AP9IAC
Bioprocédés pour l'industrie pharmaceutique	16	16				
Module théorique		10	CE	3	C	57AP9IPT
Module expérimental						
Culture de micro-organismes		3	CC		note juin	57AP9CCM
Culture de cellules		3	CC		note juin	57AP9IAC
Energie (option transversale)	16	16				
Module Energie et énergétique		4	3/4 CE + 1/4 CC	2	C	570P9NEE
Module Energies Renouvelables		3	C	2	C	570P9NER
Module Energies fossiles carbonées et nucléaire		3	CE	2	C	570P9NFC
Module Stockage, transport et distribution de l'énergie électrique		3	CC		C	570P9NSD
Module Maîtrise des consommations d'énergie		3	CC		C	570P9NMC
Logistique (option transversale)	16	16				
Module Transports		4	CE	3	C	570P9LTR
Module Logistique / Gestion de production		4	CC+CE	2,5	C	570P9LOG
Module Informatique		4	CC+CE	2,5	C	570P9LIN
Module Recherche opérationnelle		4	CC+CE	2,5	C	570P9LRO
UE3 Sciences Homme et Société	8	8				
Projet		3	CC	2	note juin	570Q9PRO
Anglais		2	CC	2	C	570Q9ANG
Expression/Communication		2	CC	2	C	570Q9E2C
Psycho-sociologie		1	CC	2	C	570Q9PSY
SEMESTRE 10	30	30				
Projet Industriel (stage d'ingénieur)		30	rapport + soutenance	1	C	57AP10S

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Civil

3A

Option Structures et Ouvrages

MODULES	ECTS	COEF	Session initiale	Nb heures exam	Session complémentaire	Code Apogée
SEMESTRE 5	30	30		22,5		
UE1 (Sciences fondamentales)	11	11				
TC Mathématiques 1		3	2/3 CC (Maths) + 1/3 CC (Statistiques)	4	C	370N5MA1
Actions et résistances des matériaux 1		4	3/4 CC(RDM) + 1/4 CE(ACTION)	2	3/4 CC(RDM) + 1/4 C(ACTION)	37BP5RDM
Mécanique des fluides et milieux continus 1		3	CE	2	C	37BP5MEC
Matériaux 1		1	CE	1	C	37BP5MAT
UE2 (ST2i)	12	12				
TC Socle informatique		4	2/3 CE + 1/3 CC	2	2/3 C + 1/3 CC*	370N5SI
TC Compléments scientifiques		2	1/2 CC(1) + 1/2 CC(2)	3	C	370N5OS
Technologie et méthodes 1		3	CE	2	C	37BP5TEC
Béton armé 1		3	CE	2	C	37BP5BAP
UE3 (Sciences humaines et société)	7	7				
TC Communication 1		3	1/2 CC(LV1) + 1/2 CC(E2C)	2	C	370N5CO1
TC Sciences sociales 1		4	1/2 CC (Droit) + 1/2 CC (Eco)	2,5	C	370N5SS
SEMESTRE 6	30	30		27		
UE4 (Sciences fondamentales)	14	14				
TC Mathématiques 2		3	CC	2	C	370N6MA2
Résistance des matériaux 2		4	3/4 CE + 1/4 CC	2	3/4 C + 1/4 CC*	37BP6RDM
Mécanique des fluides et milieux continus 2		2	5/6 CE + 1/6 CC	2	5/6 C + 1/6 CC*	37BP6MEC
Matériaux 2		2	3/4 CE + 1/4 CC	2	3/4 C + 1/4 CC*	37BP6MAT
Mécanique des sols et Géologie		3	9/16 CE(MSOL) + 3/16 CC(MSOL) + 4/16 CE(GEOL)	4	9/16 C(MSOL) + 3/16 CC*(MSOL) + 4/16 C(GEOL)	37BP6GET
UE5 (ST2i)	11	11				
TC Modélisation		3	3/4 CC(anaNum) + 1/4 CC(BDD)	3,5	C	370N6MAB
Technologie et méthodes 2		2	1/2 CC(ORGA) + 1/2 CC(PGC)	2	1/2 CC*(ORGA) + 1/2 CC*(PGC)	37BP6TEC
Béton armé 2		3	1/2 CE + 1/2 CC	4	1/2 CE + 1/2 CC*	37BP6BAP
Génie Climatique		3	2/3 CE + 1/3 CC	2	2/3 CE + 1/3 CC*	37BP6ETC
UE6 (Sciences humaines et société)	5	5				
TC Communication 2		3	1/2 CC(LV1) + 1/2 CC(E2C)	2	C	370N6CO2
TC Sciences sociales 2		1	CC	1	C	370N6OUP
TC Stratégie d'innovation		1	CC	0,5	C	370N6INN

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

XX: la note de S5 ou de S6 est conservée en session complémentaire

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Civil

3A

Option Ingénierie et architecture

MODULES	ECTS	COEF	Session initiale	Nb heures exam	Session complémentaire	Code Apogée
SEMESTRE 5	30	30		20,5		
UE1 (Sciences fondamentales)	11	11				
TC Mathématiques 1		3	2/3 CC Maths + 1/3 CC Statistiques	4	C	370N5MA1
Actions et résistances des matériaux 1		4	3/4 CC(RDM) + 1/4 CE(ACTION)	2	3/4 CC(RDM) + 1/4 C(ACTION)	37BP5RDM
Mécanique des milieux continus		3	CE	2	C	37BP5MEC
Matériaux 1		1	CE	1	C	37BP5MAT
UE2 (ST2i)	12	12				
TC Socle informatique		4	2/3 CE + 1/3 CC	2	2/3 C + 1/3 CC*	370N5SI
TC Compléments scientifiques		2	1/2 CC(1) + 1/2 CC(2)	3	C	370N5OS
Technologie et Méthodes 1		3	CE	2	C	37BP5TEC
Architecture 1		3	1/2 CC(DESS) + 1/2 CC(HIST ARCHI)		1/2 CC*(DESS) + 1/2 CC(HIST ARCHI)	37BP5ATE
UE3 (Sciences humaines et société)	7	7				
TC Communication 1		3	1/2 CC(LV1) + 1/2 CC(E2C)	2	C	370N5CO1
TC Sciences sociales 1		4	1/2 CC (Droit) + 1/2 CC (Eco)	2,5	C	370N5SS
SEMESTRE 6	30	30		21		
UE4 (Sciences fondamentales)	13	13				
TC Mathématiques 2		3	CC	2	C	370N6MA2
Résistance des matériaux 2		4	3/4 CE + 1/4 CC	2	3/4 C + 1/4 CC*	37BP6RDM
Hydraulique		1	CC	2	C	37BP6HYD
Matériaux 2		2	3/4 CE + 1/4 CC	2	3/4 C + 1/4 CC*	37BP6MAT
Mécanique des sols et Géologie		3	9/16 CE(MSOL) + 3/16 CC(MSOL) + 4/16 CE(GEOL)	4	9/16 C(MSOL) + 3/16 CC*(MSOL) + 4/16 C(GEOL)	37BP6GET
UE5 (ST2i)	12	12				
TC Modélisation		3	3/4 CC(anaNum) + 1/4 CC(BDD)	3,5	C	370N6MAB
Technologie et Méthodes 2		2	1/2 CC(ORGA) + 1/2 CC(PGC)	2	1/2 CC*(ORGA) + 1/2 CC*(PGC)	37BP6TEC
Architecture 2		3	1/3 CC(PERS.) + 1/3 CC(MAQ.) + 1/3 CC(HistConst)		1/3 CC(PERS.) + 1/3 CC(MAQ.) + 1/3 CC(HistConst)	37BP6HAR
Atelier d'architecture		4	CC		C	37BP6ATE
UE6 (Sciences humaines et société)	5	5				
TC Communication 2		3	1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	2	C	370N6CO2
TC Sciences sociales 2		1	CC	1	C	370N6OUP
TC Stratégie d'innovation		1	CC	0,5	C	370N6INN

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

XX: la note de S5 ou de S6 est conservée en session complémentaire

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Civil

4 A

Option Structures et Ouvrages

MODULES	ECTS	1ère session	Hexam	Session comp	Code Apogée
SEMESTRE 7	30				
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	11		10		
Construction Métallique	4	(4*CE+TP(CM+SRG+Opt.(DEV)))/5	2	(4*C+TP°)/5	47BP7OCM
Mécanique des Sols 2	3	(4*CE+TP(Insitu))/5	2	(4*C+TP°)/5	47BP7GET
Calcul des Structures	4	(4*CE(AL)+4*CE(Dyn)+4*CE(Plaques)+3*TP(DYN+Opt.(AL, S1 à S3)))/15	6	(4*C+TP°)/5	47BP7OCS
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	9		6		
Technologies et Méthodes 3	4	CE(Orga)	2	C(Orga)	47BP7TM
Infrastructures	5	(4*CE(Hydrau)+4*CE(VRD)+TP(Hydrau))/9	4	(4*C(Hydrau)+4*C(VRD)+TP°)/9	47BP7OIN
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	10		2		
Droit	3	CE	2	C	47BP7DRT
Gestion	3	CC		C	47BP7GES
Anglais (LV1)	4	CC		C	47BP7LVU
SEMESTRE 8	30				
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	10		10		
Compléments Scientifiques	4	(5*CE(MRO)+4*CE(MEF)+TP(MEF))/10	4	(4*C(MRO)+4*C(MEF)+TP°)/10	47BP8CS
Béton Armé et Précontraint	4	(6*CE(BA)+3*CE(BP)+TP(BP))/10	4	(5*C(BA)+4*C(BP)+TP°)/10	47BP8BP
Bois	2	CE(Bois)	2	C(Bois)	47BQ8BOI
UE5 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	6		8		
Pathologie-Conception	1	CE(Patho&Conception)	2	C(Patho&Conception)	47BS8PAC
Acoustique	1	CC	2	C(Acoustique)	47BS8SAC
Projets	2	(Projet 1 + Projet 2)/2	4	NJC°	47BP8PR
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	4		4		
Psychologie/Voyage d'étude	1	CC	2	C	47BP8PSY
Anglais	2	CC	2	C	47BP8LVU
UE7 STAGE	10	CC	4	C	47BP8STG
Total	60				

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : Contrôle pour la 2e session (écrit ou oral)

Anglais = (LV1+LV2)/2 si LV2

Projet : Note de projet

Projet° : Note de 1ère session concervée à la 2e session

TP : Note de Travaux Pratiques

TP° : Note de 1ère session concervée à la 2e session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Civil

4 A

Option Ingénierie et Architecture

MODULES	ECTS	1ère session	Hexam	Session comp	Code Apogée
SEMESTRE 7	30				
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	12		10		
Mécanique des Sols 2	3	(4*CE+TP(Msol))/5	2	(4*C+TP°)/5	47BP7GET
BA-BP 1	3	CE(BA1&BP)	2	C	47BS7BAB
CM	3	(4*CE(CM)+TP(CM+SRG))/5	2	(4*C+TP°)/5	47BS7CM
Energie du bâtiment 1	3	(4*CE(Therm,Isol,Clim)+TP(Isol,Clim))/5	4	(4*C+TP°)/5	47BP7ANR
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	8		6		
Technologie et Méthodes 3	4	CE(Orga)	2	C(Orga)	47BP7TM
Atelier Archi 2	4	CC	4	C	47BP7ATE
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	10		6		
Droit	3	CE	2	C	47BP7DRT
Gestion	3	CE	2	C	47BP7GES
Anglais (LV1)	4	CC	2	C	47BP7LVU
SEMESTRE 8	30				
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	9		6		
BA-BP 2	2	(4*CE(BA2)+TP(BA,BP))/5	2	(4*C+TP°)/5	47BS8BAB
Bois	2	(4*CE(Bois)+TP(Bois))/5	2	(4*C+TP°)/5	47BS8BOI
Energie du bâtiment 2	3	(4*CE(Corps de Chauff.+En. Renouv.)+TP(Corps de chauff., En. Renouv.))/5	4	(4*C+TP°)/5	47BP8ANR
Pathologie-Conception	2	CE(Patho&Conception)	2	C	47BS8PAC
UE5 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	7		10		
Accoustique	2	CE	2	C	47BS8IAC
Atelier Archi 3	3	CC	4	C	47BP8ATE
Projets	2	(Projet 1 + Projet 2)/2	4	Projet°	47BP8PR
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	4		4		
GRH/voyage d'étude	1	CC	2	C	47BP8GP
Anglais	2	CC	2	C	47BP8LVU
UE7 STAGE	10	CC	4	C	47BP2STG
Total	60				

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : Contrôle pour la 2e session (écrit ou oral)

Anglais = (LV1+LV2)/2 si LV2

Projet : Note de projet

Projet° : Note de 1ère session concervée à la 2e session

TP : Note de Travaux Pratiques

TP° : Note de 1ère session concervée à la 2e session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Civil

5A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 9	30	30				
UE1 PolyCompétences (1 au choix)	6	6	CC	2	C	570P9PLC
Polytech'Entrepreneuriat			CC		C	570P9ENT
Polytech'Finance			CC		C	570P9FIN
Polytech'Gestion Environnementale			CC		C	570P9ENV
Polytech'Management			CC		C	570P9MHO
Polytech'Recherche			CC		C	570P9REH
Polytech'Urbanisme			CC		C	570P9URB
Polytech'Architecture			CC		C	570P9ARC
Polytech'Ressources humaines			CC		C	570P9RHM
Polytech' Mon projet 5A			CC		C	570P9MOP
UE2 Option (1 au choix)						
Option Architecture et Ingénierie	18	18				57BP9IAA
Projet de synthèse		5	CC		C	57BP9PRS
Projet architectural		5	CC		C	57BP9PRA
Unités pédagogiques optionnelles (3 parmi 60 au choix)		8	CC		C	57BP9UPO
<i>Conférences</i>						
Option Structures et ouvrages	18	18				57BP9OUV
Projet de synthèse		5	CC		C	57BP9PRS
Option technique		5	CC		C	57BP9OPT
Unités pédagogiques optionnelles (3 parmi 50 au choix)		8	CC		C	57BP9UPO
<i>Conférences</i>						
UE3 Option (1 au choix)	6	6				
Option Architecture et Ingénierie	6	6				
Sciences Homme et Société		6	CC		C	57BQ9SHS
<i>Préparation bibliographique du Projet de Recherche et Développement</i>						
Option Structures et ouvrages	6	6				
Sciences Homme et Société		6	CC		C	57BQ9SHS
<i>Préparation bibliographique du Projet de Recherche et Développement</i>						
Option Energie (option transversale)	18	18				
Module énergie et énergétique		4,5	3/4 CE + 1/4 CC	2	C	570P9NEE
Module énergies renouvelables		3,375	C	2	C	570P9NER
Modules énergies fossiles carbonées et nucléaire		3,375	CE	2	C	570P9NFC
Module stockage, transport et distribution de l'énergie électrique		3,375	CC		C	570P9NSD
Module maîtrise des consommations d'énergie		3,375	CC			570P9NMC
Option Logistique (option transversale)	18	18				
Module Transports		4,5	CE	3	C	570P9LTR
Module Logistique / Gestion de production		4,5	CC + CE	3	C	570P9LOG
Module informatique		4,5	CC + CE	2	C	570P9LIN
Module Recherche opérationnelle		4,5	CC + CE	2	C	570P9LRO
UE3 Sciences Homme et Société	6	6				
SEMESTRE 10	30	30				
Projet Industriel (stage d'ingéniorat)		30	rapport + soutenance	1		57BP10S

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Electrique

3A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Session Complémentaire	durée examen	code apogé
SEMESTRE 5	30	30				
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	13	13				
TC Mathématiques 1		3	2/3 CC (Maths) + 1/3 CC (Statistiques)	C	4	370N5MA1
AUTOMATIQUE		4	CC	C	6	37CP5AUT
ELECTROMAGNETISME		2	CC	C	4	37CP5CEM
LOGIQUE COMBINATOIRE ET SEQUENTIELLE		4	CC	C	4	37CP5LOG
UE2 SCIENCES et TECHNOLOGIES INGENIEUR	10	10				
TC Socle informatique		4	2/3CE +1/3 CC	2/3 C + 1/3 CC*	2	370N5SI
TC Compléments scientifiques		2	1/2 CC (1) + 1/2 CC (2)	C	3	370N5OS
ELECTRONIQUE DES COMPOSANTS		4	CC	C	4	37CP5ELN
UE 3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	7	7				
TC Communication 1		3	1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	C	2	370N5CO1
TC Sciences sociales 1		4	1/2 CC (Droit) + 1/2 CC (Eco)	C	2,5	370N5SS
SEMESTRE 6	29	29				
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	13	13				
TC Mathématiques 2		3	CC	C	2	370N6MA2
ELECTROTECHNIQUE ET EP		5	CC	C	6	37CP6ELT
FONCTIONS ELECTRONIQUES ET REGULATION		5	CC	C	8	37CP6FER
UE5 SCIENCES et TECHNOLOGIES INGENIEUR	12	12				
TC Modélisation		3	3/4 CC (Analyse Numérique) + 1/4 CC (Base de données)	C	3,5	370N6MAB
SYSTEMES PROGR AMMABLES		5	CC	C	4	37CP6SP
TP SYNTHESE - CAO - VE		4	CC	**CC	3	37CP6SYN
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	4	4				
TC Communication 2		3	1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	C	2	370N6CO2
TC Sciences sociales 2		1	CC	C	1	370N6OUP
TC Stratégie d'innovation		1	CC	C	0,5	370N6INN

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle de septembre (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

* Seules les matières où l'étudiant a obtenu une note < 10/20 sont concernées par la deuxième session

** CC : note de juin conservée

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Electrique

4A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	Session comp	Code Apogée
SEMESTRE 7	24	30				
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	12	12				
Electronique de puissance et perturbations électromagnétiques		3	CC + CE + CTP	4	C*	47CP7EPE
Traitement du signal 2		3	CE + CTP	4	C*	47CP7TS2
Traitement du signal 3		3	CE + CTP	4	C*	47CP7TS3
Electronique		3	CE	6	C*	47CP7ELE
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	9	9				
Transfert et stockage de données		3	CE	6	C*	47CP7TSD
Systèmes réactifs et temps réel		4	CC + CE	4	C*	47CP7SRT
Projet sous-traitance		2	TCP+Dossier		note 1ère session conservée	47CP7PST
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	3	9				
Communication 1			CC		C*	
E2C1		1	CC		C*	47CP7EEO
ANGLAIS		2	CC		C*	47CP7LVU
Management 1			CC + CE	7	C*	47CP7MAN
GESTION		2,25	CC		C*	47CP7GES
PSYCHOSOCIOLOGIE		2,25	CC		C*	47CP7PSY
DROIT		1,5	CC		C*	47CP7DRT
SEMESTRE 8	30	30				
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	8	8				
Option A						
Machines électriques		3	CC + CE + CTP	4	C*	47CP8MEM
Commande optimale dans l'espace d'état		3	CE + CC	2	C*	47CP8COM
Robotique		2	CE + CC	2	C*	47CP8ROB
Option B	8	8				
Conception de systèmes numériques		3	CC + CE	4	C*	47CP8CSN
Programmation		5	CC + CE	8	C*	47CP8PRG
UE5 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	9	9				
Avant-projet		4	TCP+EOP		note 1ère session conservée	47CP8AVP
Option A						
CEM : rayonnement des systèmes		2	CC + CE + CTP	2	C*	47CP8CEM
Convertisseurs à commutation dure et douce		3	CC + CE	4	C*	47CP8CON
Option B						
Systèmes VHDL sur circuits reprogrammables		3	CC + CE	2	C*	47CP8VHD
Micro électronique 1		2	CC + CE	4	C*	47CP8MIE
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	3	3				
Communication 2		1	CC	2	C*	47CP8EEO
Choix Langue		2	CC	2	C*	47CP8LVX
UE7 STAGE	10	10				
Stage de 4ème année		10	Rapport + TCS + Soutenance		note 1ère session conservée	47CP8STG

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit
 CC : Contrôle Continu
 C* : Contrôle partiel ou unique pour la 2ème session
 CO : Contrôle Oral
 CTP : Contrôle TP

EOP : Ecrit et oral de projet
 TCP : Travail continu de projet
 TCS : Travail continu de stage
 Langue =(LV1+LV2)/2 si LV2

CONTROLE DES CONNAISSANCES
Département Génie Electrique
5A

MODULES	ECTS	COEF	COURS	1ère session	exam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 9	30	30					
UE1 Poly'Compétences (1 au choix)	6	6			2		570P9PLC
Polytech'Entrepreneuriat				CC		C	570P9ENT
Polytech'Finances				CC		C	570P9FIN
Polytech'Gestion Environnementale				CC		C	570P9ENV
Polytech'Management				CC		C	570P9MHO
Polytech'Recherche				CC		C	570P9REH
Polytech'Imagerie Numérique				CC		C	570N9INU
Polytech'Robotique mobile			AURO10 AURO11 AURO12	CC		C	570N9RMO
Polytech'Vérification&test			TSI7 VERIF1 VERIF2 VERIF3 MELN6	CC		C	570N9VTE
Polytech' Mon projet 5A				CC		C	570P9MOP
UE2 Option (1 au choix)							
Option A - Conversion d'Energie et Robotique	16	16					
CEM		5	CEM7 CEM8 CEM9 CEM10 CEM11	CC	6	C	57CP9AM1
Electronique de puissance et électrotechnique		5	ELT7 ELT8 EP7 EP8	CC+CE	6	C	57CP9AM2
Projet		6		(3*TCP+2*NA+S)/6		NC	57CP9PR1
Option B - Systèmes Informatiques Embarqués	16	16					
Systèmes programmables et re programmables		5	SP5 SP6 SP7	CC+CE	4	C	57CP9BM1
Conception conjointe : matérielle et logicielle		5	INFO11 VERIF1 ESN10 ESN11 ESN12 MELN5	CE+R	3	C	57CP9BM2
Projet		6		(3*TCP+2*NA+S)/6		NC	57CP9PR1
Energie (option transversale)	16	16					
Module Energie et énergétique		4		3/4 CE + 1/4 CC	2	C	570P9NEE
Module Energies Renouvelables		3		C	2	C	570P9NER
Module Energies fossiles carbonées et nucléaire		3		CE	2	C	570P9NFC
Module Stockage, transport et distribution de l'énergie électrique		3		CC		C	570P9NSD
Module Maîtrise des consommations d'énergie		3		CC		C	570P9NMC
Logistique (option transversale)	16	16					
Module Transports		4		CE	3	C	570P9LTR
Module Logistique / Gestion de production		4		CC+CE	2,5	C	570P9LOG
Module Informatique		4		CC+CE	2,5	C	570P9LIN
Module Recherche opérationnelle		4		CC+CE	2,5	C	570P9LRO
UE3 SHS							
Module Sciences Homme et Société	8	8					570Q9SHS
Projet		3		CC	1	NC	570Q9PRO
Langues		2		CC	2	C	570Q9ANG
Expression/Communication		2		CC	2	C	570Q9E2C
Psycho-sociologie		1		CC	2	C	570Q9PSY
SEMESTRE 10	30	30					
Projet Industriel (stage d'ingénieur)		30		rapport + soutenance	1	C	57AP10S

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

TCP

Travail Continu de Projet

NA

Note d'application

S

Soutenance

R

Rapport /Wiki

R : Rapport écrit

EO : Exposé oral

NC : Note de S9 conservée

CONTROLE DES CONNAISSANCES
Département Génie Mathématique & Modélisation
3A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 5	30	30		28,5		
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	14	14		15		
TC Mathématiques 1	3		2/3 CC (Maths) + 1/3 CC (Statistiques)	4	C	370N5MA1
Mathématiques approfondies 1	7		1/2 Mesures et intégration + 1/2 Analyse	5	C	37DP5MAA
Calcul matriciel	4		2/3 Analyse numérique matricielle + 1/3 Fortran 90 et programmation	6	C	37DN5CAM
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	9	9		9		
TC Socle informatique	4		2/3 CE + 1/3 CC	2	2/3 C + 1/3 CC*	370N5SI
TC Compléments scientifiques	2		1/2 CC(1) + 1/2 CC(2)	3	C	370N5OS
Informatique 1	3		1/2 Compléments d'Unix + 1/2 Autour du Web	4	C	37DP5INF
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	7	7		4,5		
TC Communication 1	3		1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	2	C	370N5CO1
TC Sciences sociales 1	4		1/2 CC (Droit) + 1/2 CC (Eco)	2,5	C	370N5SS
SEMESTRE 6	30	30		21		
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	14	14		8		
TC Mathématiques 2	3		CC	2	C	370N6MA2
Calcul différentiel	3		CC+CE	2	C	37DN6CDI
Probabilités et Simulation aléatoire	4		1/4 Monte Carlo + 3/4 Probabilités	4	C	37DN6PNS
Projet	4		CC		note conservée	37DN6PRJ
UE5 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	11	11		9,5		
TC Modélisation	3		3/4 CC Analyse Numérique + 1/4 CC Base de données	3,5	C	370N6MAB
Informatique 2	8		3,5/10 Recherche opérationnelle + 4,5/10 Algorithmie + 2/10 Compts de C	6	C	37DP6INF
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	5	5		3,5		
TC Communication 2	3		1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	2	C	370N6CO2
TC Sciences sociales 2	1		CC	1	C	370N6OUP
TC Stratégie d'innovation	1		CC	0,5	C	370N6INN

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

XX: la note de S5 ou de S6 est conservée en session complémentaire

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Mathématique et Modélisation

4A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 7	30	30		24		
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	12	12				
Méthodes numériques 1		6	cc	4	C	47DP7MN
Statistiques 1		6	cc	6	C	47DP7PS
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	12	12				
Génie Logiciel UML		2	cc	2	note 1ère session	47DP7GLU
C++		3	cc	2	C	47DP7CPP
Bases de données		3	cc	2	C	47DP7BDD
Recherche Opérationnelle		4	cc	2	C	47DP7RO
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	6	6				
Management 1		4	cc	6	C	47DS7MAN
Langue		2	cc		C	47DP7ANU
SEMESTRE 8	30	30		14		
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	5	5				
EDP 2		2	cc	2	C	47DP8MN
Optimisation		3	cc	2	C	47DS8OPT
UE5 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	13	13				
Projet tutoré		5	Rapport + soutenance		note 1ère session	47DP8PRO
Statistiques 2		4	cc	4	C	47DP8STS
Informatique 4		4	cc	4	C	47DP8SPO
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	4	4				
Psychosociologie		2	cc	2	C	4DQ8PSY
Langue		2	cc	2	C	47DP8CL
UE7 STAGE	8	8				
Stage de 2ième année		8	Rapport + soutenance		note 1ère session	47DP8STA

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

Langue =(LV1+LV2)/2 si LV2

CONTROLE DES CONNAISSANCES
Département Génie Mathématique et Modélisation

5A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 9	30	30				
UE1 Poly'Compétences (1 au choix)	6	6		2		
Polytech'Entrepreneuriat			CC		C	570P9PLC
Polytech'Finances			CC		C	570P9FIN
Polytech'Gestion Environnementale			CC		C	570P9ENV
Polytech'Management			CC		C	570P9MHO
Polytech'Recherche			CC		C	570P9REH
Polytech'Imagerie Numérique			CE		C	570N9INU
Polytech'Urbanisme (Si option transversale = Energie)			CC		C	570P9URB
Polytech' Mon projet 5A			CC		C	570P9MOP
UE2 Option (1 au choix)						
Modélisation et Simulation Numérique	16	16				
Module Mécanique des Fluides	3	3	CE	6	C	57DP9M04
Module Electrogagnétisme	3	3	CE	6	C	57DP9M05
Module Tronc commun	5	5	CE	6	C	57DP9M01
Un module à choisir parmi Recherche Opérationnelle, Finance, BioStat :						
Module Recherche Opérationnelle	3	3	CE	6	C	57DP9M06
Module Finance	3	3	CE	6	C	57DP9M07
Module BioStat	3	3	CE	6	C	57DP9M08
Module projet	2	2	analyse technique + rapport + soutenance		note juin	57DP9PR1
Data Science	16	16				
Module Tronc commun	5	5	CE	6	C	57DP9M01
Module Modèles statistiques avancés	3	3	CE	6	C	57DP9M02
Module Big Data	3	3	CE	6	C	57DP9M03
Un module à choisir parmi Recherche Opérationnelle, Finance, BioStat :						
Module Recherche Opérationnelle	3	3	CE	6	C	57DP9M06
Module Finance	3	3	CE	6	C	57DP9M07
Module BioStat	3	3	CE	6	C	57DP9M08
Module projet	2	2	analyse technique + rapport + soutenance	0	note juin	57DP9PR1
Energie (option transversale)	16	16				
Module Energie et énergétique	4		3/4 CE + 1/4 CC	2	C	570P9NEE
Module Energies Renouvelables	3		C	2	C	570P9NER
Module Energies fossiles carbonées et nucléaire	3		CE	2	C	570P9NFC
Module Stockage, transport et distribution de l'énergie électrique	3		CC		C	570P9NSD
Module Maîtrise des consommations d'énergie	3		CC		C	570P9NMC
Logistique (option transversale)	16	16				
Module Transports	4		CE	3	C	570P9LTR
Module Logistique / Gestion de production	4		CC+CE	2,5	C	570P9LOG
Module Informatique	4		CC+CE	2,5	C	570P9LIN
Module Recherche opérationnelle	4		CC+CE	2,5	C	570P9LRO
UE3 Sciences Homme et Société	8	8				
Projet	3		CC	2	note juin	570Q9SHS
Anglais	2		CC	2	C	570Q9ANG
Expression/Communication	2		CC	2	C	570Q9E2C
Psycho-sociologie	1		CC	2	C	570Q9PSY
SEMESTRE 10	30	30				
Projet Industriel (stage d'ingénieur)		30	rapport + soutenance	1	C	57DP10S

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Physique 3A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	Session comp	code Apogée
SEMESTRE 5	30	30		25,5		
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	12	12				
TC Mathématiques 1		3	2/3 CC (Maths) + 1/3 CC (Statistiques)	4	C	370N5MA1
GP Physique de la Matière 1		5,5	3/5 Phys Quan + 2/5 Cristallog	6	C	37EP5PF1
GP Physique Appliquée 1		3,5	1/2 Outils Math + 1/2 Méca Flu	6	C	37EP5PA1
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	11	11				
TC Socle informatique		4	2/3 CE + 1/3 CC	2	2/3 C + 1/3 CC*	370N5SI
TC Compléments scientifiques		2	1/2 CC (1) + 1/2 CC (2)	3	C	370N5OS
GP Projet 1		5	1/3 Techno + 2/3 Projet		note 1ère session	37EP5PR1
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	7	7				
TC Communication 1		3	1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	2	C	370N5CO1
TC Sciences sociales 1		4	1/2 CC (Droit) + 1/2 CC (Eco)	2,5	C	370N5SS
SEMESTRE 6	30	30		28		
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	11	11				
TC Mathématiques 2		3	CC	2	C	370N6MA2
GP Physique de la Matière 2		4	3/5 Phys Stat + 1/5 Phys Sol + 1/5 Electromag	7	C	37EP6PF2
GP Physique Appliquée 2		4	2/5 Electro + 1/5 Therm + 1/5 Opt + 1/5 RDM	7,5	C	37EP6PA2
UE5 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	14	14				
TC Modélisation		3	3/4 CC (Analyse Numérique) + 1/4 CC (Base de données)	3,5	C	370N6MAB
GP Projet 2		6	6/7 Projet (CO+CE) + 1/7 Conduite Projet (CO+CE)		note 1ère session	37EP6PR2
GP Ingénierie Physique		5	1/5 Metal + 1/5 TP Metal + 2/15 Physico + 4/15 TP Physico + 1/5 polym	4,5	C	37EP6IPH
UE6 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	5	5				
TC Communication 2		3	1/2 CC (LV1) + 1/2 CC (E2C)	2	C	370N6CO2
TC Sciences sociales 2		1	CC	1	C	370N6OUP
TC Stratégie d'innovation		1	CC	0,5	C	370N6INN

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle de septembre (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

XX: la note de S5 ou de S6 est conservée en session complémentaire

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Physique 4A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 7	30	30		26		
UE1 - SCIENCES FONDAMENTALES 1	13	13				
Matière et Rayonnements 1		8	Diff. RX (47EP7DRX) : CE+CC 2/7 ; Sym. Phys. (47EP7SYM) : CE 2/7 ; Métallurgie (47EP7MET) : CC+CE 3/14 ; Phys. Sol. (47EP7PSO) : CE 3/14	8	C	47EP7MR1
Physico-Chimie		5	Phys. Chim. (47EP7PCC) : CE 2/5 ; TP Phys. Chim. (47EP7PCT) : CC 3/5	6	C	47EP7PC
UE2 - SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	11	11				
Electrotechnique-Electronique-Automatique		6	Electrotech. (47EP7TRC) : CE 3/10 ; TP Electronique (47EP7ELT) : CE 1/4 ; Autom. (47EP7AUC) : CC+CE 9/20	6	C	47EP7EEA
Projet 3		5	Projet 3 (47EP7PRO) : CC+CE+CO		note 1ère session	47EP7PRO
UE3 - SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	6	6				
Management		6	Anglais (47EP7LVU) : CE+CO 4/9 ; Gestion1 (47EQ7GE1) : CE+CC 3/9 ; Droit (47EP7DRT) : CE 2/9	6	C	47EP7MAN
SEMESTRE 8	30	30		20		
UE4 SCIENCES FONDAMENTALES 2	7	6				
Matière et Rayonnement 2		1	Energ. Nucl. (47EP8ENU) : CE 3/7 + Spectro. (47EP8SPE) : CE 4/7	4	C	47EP8MR2
Méthodes Numériques		1	Meth. Nums (47EP8MEN) : CC+CE	2	C	47EP8MEN
UE5 - SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	8	8				
Logique-Electrotechnique		5	Logique (47EP8LOG) : CE+CC 2/3 ; Electrotech. (47EP8TRT) : CC+CE 1/3	8	C	47EP8EEA
Projet 4		3	Projet 4 (47ER8PRO) : CC+CE+CO		note 1ère session	47ER8PRO
UE6 - SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	5	5				
Communication		5	Psychosocio (47EP8PSY) : CE 1/3 + Langue (47EP8LVX) : CE + CO 1/3 + E2C (47EP8E2C) CE+CO 1/3	6	C	47EP8COM
UE7 Stage en entreprise	10	10			C	47EP8STG

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

Langue = (LV1+LV2)/2 si LV2

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Département Génie Physique

5A

MODULES	ECTS	COEF	1ère session	Hexam	session comp	Code Apogée
SEMESTRE 9	30	30				
UE1 Poly'Compétences (1 au choix)	6	6		2		
Polytech'Entrepreneuriat			CC		C	570P9ENT
Polytech'Finances			CC		C	570P9FIN
Polytech'Gestion Environnementale			CC		C	570P9ENV
Polytech'Management			CC		C	570P9MHO
Polytech'Recherche			CC		C	570P9REH
Polytech' Mon projet 5A			CC		C	570P9MOP
Polytech'Urbanisme (Si option transversale = Energie)			CC		C	570P9URB
UE2 Option (1 au choix)						
Option Physique et Ingénierie des Matériaux	16	16		12,5	C	57EP9PIM
Module Contrôles non destructifs		5	CC	2,5	C	57EP9CND
Module Choix et mise en œuvre des matériaux		4	CC	3	C	57EP9MOM
Module Matériaux pour l'électronique et l'optoélectronique		4	CC	2,5	C	57EP9OEL
Module Physique des surfaces et interfaces		3	CC	1,5	C	57EP9SIT
Energie (option transversale)	16	16		8		
Module Energie et énergétique		4	3/4 CE + 1/4 CC	2	C	570P9NEE
Module Energies Renouvelables		3	C	2	C	570P9NER
Module Energies fossiles carbonées et nucléaire		3	CE	2	C	570P9NFC
Module Stockage, transport et distribution de l'énergie électrique		3	CC		C	570P9NSD
Module Maîtrise des consommations d'énergie		3	CC		C	570P9NMC
Logistique (option transversale)	16	16				
Module Transports		4	CE	3	C	570P9LTR
Module Logistique / Gestion de production		4	CC+CE	2,5	C	570P9LOG
Module Informatique		4	CC+CE	2,5	C	570P9LIN
Module Recherche opérationnelle		4	CC+CE	2,5	C	570P9LRO
UE3 Sciences Homme et Société	8	8				
Projet		3	CC	2	note juin	570Q9SHS
Anglais		2	CC	2	C	570Q9PRO
Expression/Communication		2	CC	2	C	570Q9ANG
Psycho-sociologie		1	CC	2	C	570Q9E2C
						570Q9PSY
SEMESTRE 10	30	30				
Projet Industriel (stage d'ingénieur)		30	rapport + soutenance	1	C	57AP10S

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

CONTROLE DES CONNAISSANCES
Département Génie des Systèmes de Production
3A

MODULES	Ects	Coef	1ère session	Session comp.	Code apogée	Hexam
SEMESTRE 5	30	30				21
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	9	9				
Mathématiques		2	CE	C	37FP5SF1	2
Mécanique		2	CE	C	37FP5SF2	2
EEA – Électronique analogique A		3	(CE_TC+2CE)/3	C	37FP5SF3	3
Informatique A		2	CE_TC	C	37FP5SF4	2
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	5	5				
Conception mécanique A		3	CE	C	37FP5ST1	2
Signal tronc commun		2	CE_TC	C	37FP5ST5	2
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	8	8				
Anglais A		2	CE	C	37FP5SH1	2
Relations humaines et sociales A		2	CE	C	37FP5SH2	2
Rédaction de rapport scientifique et technique A		2	CE	C	37FP5SH3	2
Économie et Gestion		2	CE	C	37FP5SH4	2
UE4 FORMATION EN ENTREPRISE	8	8				
Formation entreprise : Module A1		8	RST	RST	37FP5FE	
SEMESTRE 6	30	30				25
UE5 SCIENCES FONDAMENTALES 2	5	5				
Physique		2	(CE1+CE2)/2	C	37FP6SF3	4
EEA – Électronique analogique B		2	(CE+CTP)/2	C	37FP6SF4	2
Informatique B		1	CE	C	37FP6SF5	2
UE6 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	11	12				
Conception mécanique B		3	CTP	C	37FP6ST1	2
Réseaux informatiques		3	CE	C	37FP6ST2	2
Automatismes et réseaux		3	(CE+CTP)/2	C	37FP6ST3	2
Logique – VHDL – Architectures informatiques		2	(CE+CTP)/2	C	37FP6ST4	2
Outils et méthode pour la production		1	CE	C	37FP6ST6	2
UE7 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	6	6				
Anglais B		2	(CE+CO)/2	C	37FP6SH1	2
Relations humaines et sociales B		2	CE	C	37FP6SH2	2
Rédaction de rapport scientifique et technique B		1	CE	C	37FP6SH3	1
Droit		1	CE	C	37FP6SH4	2
UE8 FORMATION EN ENTREPRISE	7	7				
Module A2		7	RST	RST	37FP6FE	

LEGENDE :

 C : La nature du contrôle de septembre sera communiquée à l'issue du jury de 1^{ère} session

CC : Contrôle continu

CE : Contrôle écrit

CE_TC : Contrôle Ecrit de Tronc Commun

CO : Contrôle Oral

CTP : Contrôle Travaux Pratiques

RST : Le module sera validé si chacune des trois composantes : rapport, soutenance et travail entreprise a une note supérieure ou égale à 10.

La note finale est la moyenne de ces trois composantes.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Département Génie des Systèmes de Production

4A

MODULES	Ects	Coef	1ère session	Session comp.	Code apogée	Hexam
SEMESTRE 7	30	30				16
UE1 SCIENCES FONDAMENTALES 1	11	11				10
EEA 2A Électrotechnique – Électronique de Puissance	2	2	CE	C	47FP7SF1	2
Informatique 2A - Concepts "Objet"	2	2	CE	C	47FP7SF2	2
Mécanique 2A	2	2	CE	C	47FP7SF3	2
Physique 2	5	5	(CE1+CE2)/2	C	47FP7SF4	4
UE2 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 1	7	7				6
Logistique A	2	2	CE	C	47FP7ST1	2
Systèmes d'information, ERP A	3	3	CE	C	47FP7ST2	2
Capteurs	2	2	(2CE+CTP)/3	C	47FP7ST3	2
UE3 SCIENCES HOMME et SOCIETE 1	4	4				0
Anglais 2A - Anglais technique	2	2	CC	C	47FP7SH1	
Intelligence économique A	2	2	R	C	47FP7SH3	
UE4 FORMATION EN ENTREPRISE	8	8				
Module A3		8	RST	note 1ère session	47FP7FE	

SEMESTRE 8	30	30				23
UE5 SCIENCES FONDAMENTALES 2	8	8				10
Mathématiques 2	2	2	(CE+CTP)/2	AJAC	47FP8SF3	4
Mécanique 2B	2	2	CE	AJAC	47FP8SF4	2
Asservissement et contrôle	1	1	CE	AJAC	47FP8SF2	2
EEA 2B Électrotechnique – Électronique de Puissance	3	3	(CE+CTP)/2	AJAC	47FP8SF1	2
UE6 SC. TECH. INFORMATION et INGENIERIE 2	8	8				9
Dimensionnement des structures	2	2	CE	AJAC	47FP8ST1	2
Logistique B	1	1	CE	AJAC	47FP8ST2	2
Systèmes d'information, ERP B	1	1	CE	AJAC	47FP8ST5	2
Signaux et Systèmes	3	3	(2CE+CTP)/3	AJAC	47FP8ST4	2
Qualité - Risques industriels	1	1	CE	AJAC	47FP8ST3	1
UE7 SCIENCES HOMME et SOCIETE 2	7	7				4
Anglais 2B - Anglais technique	2	2	CC	AJAC	47FP8SH1	
Économie et Gestion	1	2	CE	AJAC	47FP8SH2	2
Intelligence économique B	1	1	R	AJAC	47FP8SH3	
Marketing - Stratégie	2	2	CE	AJAC	47FP8SH4	2
Ouverture industrielle	1	0			47FP8SH5	
UE8 FORMATION EN ENTREPRISE	7	7				
Module A4		7	RST	note 1ère session	47FP8FE	

LEGENDE :

AJAC : Du fait du séjour à l'étranger, il n'est pas possible d'organiser une seconde session du S8, les apprentis concernés seront donc déclarés 'AJAC' (AJourné mais Autorisé à Continuer)

C : La nature du contrôle de septembre sera communiquée à l'issue du jury de 1^{ère} session

CC : Contrôle Continu

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CTP : Contrôle Travaux Pratiques

RST : (Rapport + soutenance + travail)/3

R : Rapport

CONTROLE DES CONNAISSANCES
Département Génie des Systèmes de Production
 5A

MODULES	Ects	Coeff.	1ère session	Session comp.	Code apogée	Hexam
SEMESTRE 9	30	30				18
UE1 FORMATION ACADEMIQUE	22	22				
Production d'énergie-1		3	(2CE+CTP)/3	C	57FP9SF1	2
Modélisation et Commande des machines électriques		6	(CE1+CE2+CE3+CTP)/4	C	57FP9SF2	4
Génie Logiciel		2	CE	C	57FP9SF3	2
Modélisation, simulation, optimisation des flux-1		1	CE	C	57FR9ST1	2
Dimensionnement des structures		3	CE	C	57FP9ST2	2
Fiabilité, maintenance		2	CE	C	57FR9ST3	2
Anglais-1		3	CE	C	57FP9SH1	2
Gestion de projet		2	CE	C	57FR9SH2	2
UE2 FORMATION EN ENTREPRISE	8	8				
Module Formation Entreprise A5		8	RST	RST	57FP9FE	

SEMESTRE 10	30	30				16
UE3 FORMATION ACADEMIQUE	23	23				
Mathématiques		3	(CE1+CE2)/2	C	57FPXSF1	4
Production d'énergie-2		3	(2CE+CTP)/3	C	57FRXSF2	2
Modélisation, simulation, optimisation des flux-2		2	CE	C	57FPXST1	2
Conversion de l'énergie électrique		3	(CE+CTP)/2	C	57FRXST2	2
Vision industrielle		2	CE	C	57FPXST3	2
Projet technologique		6	RST	note 1ère session	57FPXST4	
Gestion de production		2	CE	C	57FPXSH1	2
Anglais-2		2	CE	C	57FRXSH2	2
Risques industriels			VL	VL	57FPXSH6	
UE4 FORMATION EN ENTREPRISE	7	7				
Module Formation Entreprise A6		7	RST	RST	57FPXFE	

LEGENDE :

 C : La nature du contrôle de septembre sera communiquée à l'issue du jury de 1^{ère} session

CC : Contrôle continu

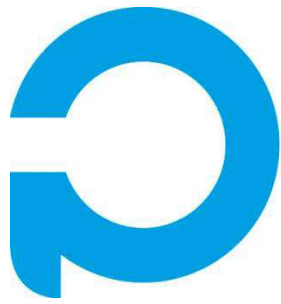
CE : Contrôle écrit

CO : Contrôle Oral

VL : Validation en ligne

RST : Le module sera validé si chacune des trois composantes : rapport, soutenance et travail entreprise a une note supérieure ou égale à 10.

La note finale est la moyenne de ces trois composantes.



POLYTECH[®]
CLERMONT-FERRAND

2017/2018

Réseau POLYTECH

Présentation des PeiP

Règlement des Etudes PeiP

***Modalités de Contrôle des
Connaissances PeiP***

Tables des Matières

I - Présentation des Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP) au sein du Réseau Polytech

1	Exposé des motifs	3
2	Programme	3
3	L'intégration en cycle d'ingénieur	3
4	Principes d'organisation	3
5	Deux modalités pratiques de mise en œuvre	4
5.1	Un parcours spécifique au sein de la Licence	4
5.2	Un parcours intégré au sein de l'école	4
6	Un recrutement national	4
7	Conclusions	5

II - Règlement des études en PeiP

1	Préambule	Erreur ! Signet non défini.
2	Organisation des études	6
2.1	Répartition temporelle et Unités d'Enseignement	6
2.2	Nature des enseignements	6
2.3	Stage et expériences professionnelles	7
2.4	Notation - Evaluation des élèves ingénieurs	7
2.5	Assiduité	7
2.6	Projets à l'initiative des élèves	8
2.7	Régime spécial (RSE)	8
2.8	Césure	8
2.9	Règles en vigueur dans l'école	8
3	Jury d'école et commissions préparatoires au jury d'école	9
4	Conditions de validation et poursuite du cursus de formation	9
4.1	Validation du PeiP1 et du PeiP2	9
4.2	Conditions de poursuite en cycle ingénieur	9
4.3	Validation d'une année de Licence	9
4.4	Infraction, plagiat et fraude	9

III - Modalités de Contrôle des Connaissances PeiP

11



I – Présentation des Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP) au sein du Réseau Polytech

1 Exposé des motifs

Les écoles polytechniques des universités sont attachées à un recrutement diversifié de leurs élèves : diversité d'origine (élèves de classes préparatoires ou titulaires d'un titre universitaire), diversité du niveau d'entrée (du niveau bac au niveau bac+4).

Les écoles du réseau Polytech proposent des «Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » (PeiP), intégrés dans le dispositif LMD de leurs universités, comme voie de recrutement de leurs élèves.

L'ambition de ces « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » est donc d'attirer vers des études scientifiques, notamment les écoles d'ingénieurs, de bons élèves des lycées sur un parcours type Licence, avec une pédagogie adaptée. Dans ce schéma, tous les partenaires sont gagnants :

- *les élèves et leur famille qui trouvent une filière identifiée, sélective, capable de répondre à leur souhait d'avoir une formation solide et ouverte sur le monde de l'entreprise et de l'industrie,*
- *les premiers cycles scientifiques des Universités, en accueillant une population d'élèves motivés qui ont fait une démarche volontaire et un choix de formation,*
- *les écoles du réseau Polytech, en assurant une source de recrutement pérenne, stable et de qualité en complément des deux autres origines principales que sont les CPGE et les IUT.*

Avec ces Parcours, les écoles Polytech peuvent se présenter comme des écoles d'ingénieurs en 5 ans après le baccalauréat.

2 Programme

L'élaboration des grandes lignes du programme répond aux choix suivants :

- proposer un tronc commun pour l'ensemble des élèves ayant choisi ce parcours, garantissant un bon niveau en sciences fondamentales,
- donner une place significative aux sciences pour l'ingénieur,
- aborder systématiquement les applications, en particulier au cours des TD,
- développer le travail en groupe pour mener à bien différents projets,
- maîtriser les techniques de la communication (expression orale et écrite, langues, ...),
- inclure un stage industriel et un enseignement sur l'entreprise.

3 L'intégration en cycle d'ingénieur

A l'issue des deux années, les élèves ayant validé leur « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » ont **un accès direct, et de droit**, à une école du réseau Polytech : l'affectation définitive s'appuiera sur le souhait de l'élève, et prendra en compte les spécialités offertes et les places disponibles.

Cette affectation s'effectue selon une procédure unifiée nationale commune, après interclassement à partir des résultats des S1, S2 et S3 de tous les élèves ayant validé leur PeiP.

Les étudiants admis en L3, gardent toujours la possibilité de postuler à l'entrée des écoles du réseau Polytech selon les modalités habituelles des concours réservés aux candidats de niveau bac+2.

4 Principes d'organisation

Les objectifs généraux communs des « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » sont les suivants :

- un recrutement national pour un réseau national,
- un enseignement dans un parcours de type Licence associant sciences fondamentales, technologies et formation générale,

- des enseignements spécifiques et un accompagnement individuel (tutorat) des étudiants,
- une ouverture sur le monde industriel : connaissance de l'entreprise, interventions de professionnels, stages en France ou à l'étranger.

Pour cela, l'accent est mis sur :

- les débouchés à bac+5,
- l'encadrement et le passage progressif à l'autonomie,
- les potentiels non révélés des élèves par un enseignement motivant en connexion avec le milieu industriel.

5 Deux modalités pratiques de mise en œuvre

Quelles que soit la modalité suivie, le « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » débouche naturellement sur l'entrée dans une école du réseau.

5.1 Un parcours spécifique au sein de la Licence

Ce parcours s'inscrit dans les deux premières années L1 et L2; il permet, le cas échéant, la poursuite en Licence.

Les élèves inscrits dans le « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » suivent environ 70% des unités d'enseignement des programmes L1 et L2 de la Licence : ce noyau dur assure la compatibilité du « Parcours » avec le programme de licence pour les étudiants ne poursuivant pas leurs études en école d'ingénieurs. Le complément est spécifique au « Parcours » et prépare à l'entrée dans les écoles d'ingénieur polytechniques des universités.

Les élèves suivent les cours magistraux communs de la Licence (L1 et L2) et forment un (ou des) groupe(s) parfaitement identifié(s) pour les TD et les TP, et bien sûr pour les enseignements spécifiques à la préparation, de 30 étudiants.

La validation Polytech du « PeiP » pour un élève se fait selon les principes suivants :

- validation des années L1 et L2 de la Licence selon les modalités communes à toutes les licences. De plus, les semestres S1, S2, S3 et S4 de la licence doivent avoir été obtenus au plus tard 2 ans après la première inscription au Parcours,
- validation des modules spécifiques à la préparation à l'entrée dans les écoles d'ingénieurs polytechniques des universités, selon les modalités de l'école.
- comme il est de règle dans les écoles d'ingénieurs, le redoublement dans le « PeiP » ne peut être qu'exceptionnel (notamment pour des raisons médicales).

La mise en place du « PeiP », le suivi des élèves et la validation Polytech du « PeiP » sont assurés par une équipe pédagogique, associant très fortement des enseignants de l'Ecole.

Pour préserver l'attractivité et l'efficacité pédagogique des « PeiP », ceux-ci doivent s'appuyer sur les deux années L1 et L2. Toutefois, et pour des cas individuels exceptionnels, des étudiants pourront intégrer le Parcours en L2 suivant une procédure identique à celle de l'intégration au niveau L1 (voir paragraphe suivant).

5.2 Un parcours intégré au sein de l'école

Le parcours est constitué par un cycle initial de deux ans, totalement intégré dans l'école d'ingénieurs, puis par un cycle ingénieur de trois ans .

La mise en place du « PeiP », le suivi des élèves et la validation du « PeiP » sont assurés par une équipe pédagogique de l'école.

La pédagogie favorise l'enseignement en petits groupes et le suivi personnalisé.

6 Un recrutement national

Ce recrutement s'intègre dans la procédure nationale de recrutement au niveau baccalauréat des écoles d'ingénieurs mise en place par le MESR.

Il est réalisé dans le cadre du concours Geipi Polytech. Il concerne les séries S du baccalauréat scientifique. Il donne lieu à des épreuves écrites ou un entretien dans des centres répartis dans toutes les académies. Les candidats présentant de très bons dossiers scolaires sont éventuellement dispensés d'épreuves écrites. Il n'y a qu'un seul dossier à établir, et un seul concours, quel que soit le nombre de PeiP auquel le candidat postule.

Un recrutement, spécifique à certaines écoles, est prévu aussi pour les séries STI2D du baccalauréat technologique. Il s'agit d'un concours sur titre.

7 Conclusions

Les « Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech » inscrivent les écoles d'ingénieurs polytechniques des universités dans le système LMD : ils s'appuient sur des partenariats exemplaires avec les autres composantes de leur université; ils peuvent contribuer efficacement à l'attractivité des études scientifiques.

Ces parcours visent à mutualiser au mieux les moyens des universités et de leur école : les enseignements complémentaires qu'ils mettent en place nécessitent toutefois un accompagnement en moyens qui devraient être systématiquement inscrits au contrat quadriennal des établissements.

Pour assurer une cohérence à ce dispositif et assurer un suivi de son bon fonctionnement, le réseau des écoles d'ingénieurs polytechniques des universités a mis en place un groupe Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech.

II – Règlement des études en PeiP

1 Préambule

La formation d'ingénieur comporte 5 années d'études post baccalauréat. Les présentes dispositions s'appliquent :

- aux deux premières années d'étude (années 1 et 2) en formation initiale ci-dessous désignées par « cycle PeiP » ,
- à tous les cycles préparatoires PeiP des écoles membres du réseau Polytech.

Le règlement des études de chaque école est le règlement des études du réseau Polytech, complété par les modalités d'application spécifiques à l'école concernée, insérées en italique dans le paragraphe touché par celles-ci.

Le règlement des études du réseau Polytech est révisable chaque année par l'assemblée des directeurs sur proposition de la Commission Nationale Pédagogique Polytech.

Le Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PEIP) de Clermont-Ferrand correspond à deux années d'études à accès sélectif après un Bac S ou un Bac STI2D :

- soit en *PeiP1A (portail Mathématiques -Physique SPI-Polytech) puis PeiP2AP (parcours SPI) ou PeiP2AM (parcours Mathématiques)*
- soit en *PeiP1B (portail Biologie-Chimie-Polytech) puis PeiP2B (parcours Chimie/Biologie).*
- Soit en *PeiP1D et PeiP2D (portails IUT)*

Une entrée sélective en PeiP 2AP est proposée aux candidats PACES.

Les étudiants admis au parcours PeiPA et B sont inscrits en Inscription principale à Polytech Clermont-Ferrand et en inscription secondaire dans les parcours de L1 et de L2 correspondants de l'Université Clermont Auvergne (UCA). Les PeiPD sont inscrits dans les spécialités d'IUT partenaires.

Le transfert dans une autre école Polytech n'est pas autorisé en cours de cycle PeiP.

La réussite aux différents parcours donne accès de droit à l'une au moins des spécialités ingénieur du réseau Polytech et valide le niveau L2.

Ce règlement des études PeiP de Polytech Clermont-Ferrand est conforme à la version 2017 du règlement des études établi par la Commission Nationale Pédagogique Polytech et conforme au règlement des études 2017 de l'Université Clermont Auvergne.

2 Organisation des études

2.1 Répartition temporelle et Unités d'Enseignement

Les dates de rentrée sont fixées par le directeur de Polytech Clermont-Ferrand en concertation avec les responsables des UFR de Licence concernés de l'université Clermont Auvergne.

Les enseignements sont organisés en 4 semestres équilibrés en charge horaire.

Les enseignements (matières, modules, éléments constitutifs pédagogiques) sont groupés en Unités d'Enseignement (UE) au sein de chaque semestre. Chaque UE assure une cohérence pédagogique entre diverses matières et contribue à l'acquisition de compétences identifiées. A chaque UE est associé un nombre fixé d'ECTS. A chaque semestre sont associés 30 ECTS exigibles définis dans la maquette pédagogique.

2.2 Nature des enseignements

La formation comprend :

- des enseignements sous forme de cours, travaux dirigés, travaux pratiques ;
- des travaux personnels tutorés dans le cadre d'une pédagogie de projets ;

- une activité dite « professionnelle » entre l'année 1 et l'année 2;
- des conférences, séminaires ;
- des activités d'investissement personnel ou collectif agréées par l'école.

Les maquettes pédagogiques (programmes, volumes horaires, répartition en UE, pondération des évaluations au sein d'une même UE) sont publiées annuellement. Les modalités d'évaluation sont fixées avant la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire et communiquées aux élèves ingénieurs et aux enseignants dans le même délai.

A Polytech Clermont-Ferrand, les activités pédagogiques sont positionnées dans l'emploi du temps de 8h à 19h30, du lundi au samedi 12h selon le calendrier de l'UCA.

2.3 Stage et expériences professionnelles

Le cursus du PeiP comporte un stage obligatoire entre la première et la deuxième année, qui peut prendre la forme d'un stage conventionné ou d'un job d'été. Dans le cas d'un stage, c'est-à-dire lorsqu'aucun bulletin de salaire n'est émis pour les heures travaillées, une convention de stage doit être signée entre l'école et l'organisme accueillant l'étudiant PeiP.

Ce stage, d'une durée minimale de 4 semaines équivalent temps plein (soit 4 x 35 h), devra se dérouler de préférence entre les semestres S2 et S3. Il peut toutefois être fractionné dans le temps ou sur plusieurs entreprises mais doit arriver à un total de 140 h et se terminer avant le démarrage du S3.

Le stage ou job d'été peut être réalisé à l'étranger et dans ce cas, l'étudiant doit entrer en contact avec le service Relations Internationales de Polytech Clermont-Ferrand

2.4 Notation - Evaluation des élèves ingénieurs

Les évaluations sont destinées à apprécier, à chaque étape de la formation, les acquis de l'apprentissage de l'élève ingénieur. Les évaluations sont effectuées au moyen d'épreuves qui peuvent être écrites, pratiques ou orales. Ces épreuves peuvent se dérouler en cours ou en fin de semestre.

Les évaluations sont notées de 0 à 20. Les résultats des différentes évaluations sont communiqués aux élèves avant la réunion de la commission préparatoire au jury d'école.

La note d'une Unité d'Enseignement est la moyenne des notes d'évaluation des matières composant l'UE en prenant en compte leur pondération respective.

Lorsque des activités sont réalisées en groupe (en travaux pratiques, en projets...etc.), la contribution de chaque élève ingénieur doit pouvoir être appréciée ; la notation et le cas échéant la décision de validation sont prononcées à titre individuel et peuvent être différentes pour chacun des élèves d'un même groupe.

L'ensemble des règles de calcul des moyennes, de validation des unités d'enseignement, de passage dans l'année supérieure est fixé de façon contractuelle et adopté par le Conseil de Polytech Clermont-Ferrand dans le chapitre « Modalités de contrôle des connaissances ». Elles sont de plus validées par la Commission des Formations et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université Clermont Auvergne.

2.5 Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire. Des contrôles de présence peuvent être effectués durant les cours, TD, TP, projets, tutorat, séminaires, conférences, visites ou activités extérieures. Les seules absences admissibles sont celles liées à un problème de santé avéré ou à un événement familial ou personnel grave. Un étudiant absent dispose d'un délai de 48 heures pour justifier son absence auprès *du service de scolarité et ce, de façon spontanée.*

▪ Absence lors d'une activité d'enseignement

Toute absence doit être expliquée immédiatement à l'enseignant concerné. Les justifications d'absence seront soumises à l'avis du jury de fin de semestre.

▪ Absence lors d'une épreuve

Une absence non justifiée à une épreuve entraîne une note de zéro. *Cette note sera prise en compte dans le calcul de la moyenne de la matière ou de l'UE selon les modalités des Licences correspondantes.*

En cas d'absence justifiée et validée, une épreuve complémentaire sera proposée par la direction des

études, soit au cours du même semestre, soit au moment des épreuves de seconde session.

2.6 Projets à l'initiative des élèves

Afin d'inciter les étudiants à développer des capacités d'initiative, d'organisation, de management ou de travail en équipe dans une démarche citoyenne, Polytech Clermont-Ferrand a mis en place des actions, dites « Poly'actions » touchant à la vie associative, à la vie à l'école, à des événements culturels ou sportifs... Ces Poly'actions sont créditées de Polypoints. Le processus est décrit dans le règlement des études du cycle ingénieur.

Les étudiants de PEIP1 et de PEIP2 sont fortement encouragés à s'impliquer dans de telles Poly'actions. Ils seront alors crédités de polypoints qui seront capitalisés pour le cycle ingénieur de Polytech Clermont-Ferrand quand ils y accéderont.

2.7 Régime spécial (RSE)

Chaque école prévoit des aménagements pour le déroulement des études des élèves à statut exceptionnel (sportifs et artistes de haut niveau, élèves en situation de handicap., élèves entrepreneurs..).

Ce régime peut conduire à des aménagements de scolarité incluant des dispenses partielles d'assiduité et des modalités spécifiques de contrôle des connaissances. L'étudiant concerné pourra demander à bénéficier d'un étalement de la formation en réalisant chaque année en deux.

L'étudiant souhaitant faire prévaloir ce statut devra le faire en début d'année scolaire auprès des instances universitaires compétentes. Les aménagements de scolarité devront être prévus dès le début de la formation et formalisés sous forme d'une convention signée par l'étudiant et le responsable du PEIP.

Ce statut particulier sera porté à la connaissance du jury.

En aucun cas, une prise en compte de statut particulier ne pourra être faite *a posteriori*.

2.8 Césure

Une année ou un semestre d'interruption, dite année ou semestre de césure, peut être accordée au cours du cursus, par décision du Président de l'université sur projet motivé selon les modalités définies par l'université Clermont Auvergne (Circulaire n°2015-122 du 22 Juillet 2015). Toute demande de césure devra être adressée par l'étudiant à la scolarité de Polytech Clermont-Ferrand en respectant la procédure de l'université.

2.9 Règles en vigueur dans l'école

Sécurité

Le non respect des consignes de sécurité peut mettre en cause la responsabilité civile et pénale des contrevenants.

L'utilisation des machines-outils, des moyens d'expérimentation et des équipements de travaux pratiques est réservée aux personnels accrédités par l'établissement. Lorsque les élèves sont appelés à travailler sur ces matériels, à l'occasion des travaux pratiques ou des projets, ils ne peuvent le faire qu'en présence et sous la responsabilité des personnels compétents.

Des exercices d'évacuation sont organisés périodiquement. Les enseignants sont responsables du bon déroulement des opérations en ce qui concerne leurs élèves et doivent s'assurer que la totalité d'entre eux sont présents sur l'aire de rassemblement prévue à l'extérieur des locaux.

Charte informatique

Une charte du bon usage des moyens informatiques définit les règles d'utilisation des ressources informatiques en précisant quels sont les droits et les devoirs de chaque utilisateur.

Charte des bonnes pratiques

Polytech Clermont-Ferrand en tant que membre de la Conférence des Grandes Ecoles est co-signataire depuis le 19 mars 2008 de la charte nationale pour lutter contre les comportements à risque et les addictions.

Comportement – statut de l'élève ingénieur

L'école est un lieu de travail mais aussi un lieu de vie, partagé entre tous ses usagers, élèves et personnels. Chaque élève est accueilli en citoyen majeur et responsable. Mais le respect des autres, le souci du bien commun et le sens des responsabilités imposent à tous certaines règles de conduite.

Sont formellement interdites les pratiques suivantes :

- le bizutage (loi du 17 juin 1998),
- manger et boire dans les salles de travaux pratiques et dans les salles informatiques,
- organiser une manifestation sans l'autorisation de la direction, même si celle-ci a lieu pendant les horaires d'ouverture. Le document d'autorisation doit être retiré auprès du secrétariat du directeur.

La langue officielle dans l'école est le français.

Les téléphones portables sont interdits dans toutes les activités pédagogiques et les enseignants sont autorisés à prendre toute mesure nécessaire au respect de cette règle.

3 Jury d'école et commissions préparatoires au jury d'école

La composition et les compétences de la commission préparatoire PeiP et du jury d'école sont définies dans le règlement des études du cycle ingénieur. La commission préparatoire de PeiP peut siéger en même temps que les jurys de L1 ou de L2.

4 Conditions de validation et poursuite du cursus de formation

4.1 Validation du PeiP1 et du PeiP2

Toute UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée. La validation de l'UE atteste l'acquisition des apprentissages visés par celle-ci.

Un semestre est validé si toutes les UE du semestre sont validées et l'année est validée si les deux semestres sont validés.

Les UE peuvent être compensés au sein d'un même semestre mais les semestres ne sont pas compensables.

En cas de non validation d'une UE, le jury peut autoriser l'élève à passer une seconde session pour la valider.

Le redoublement en PeiP n'est pas autorisé sauf situation très particulière appréciée par le jury d'école.

4.2 Conditions de poursuite en cycle ingénieur

L'autorisation d'intégrer le cycle ingénieur est accordée si :

- le PeiP2 est validé
- le stage est validé

Les procédures d'affectation en cycle ingénieur sont décrites par le réseau Polytech et il appartient à chaque étudiant de PeiP2 de s'y soumettre sous peine de s'en voir exclu.

La poursuite d'étude en cycle ingénieur est alors automatique dans l'une des spécialités du réseau Polytech, en fonction de l'interclassement de l'étudiant et du nombre de places offertes dans chaque spécialité. L'interclassement est réalisé en tenant compte de la note du bac et des résultats des 3 premiers semestres PeiP.

4.3 Validation d'une année de Licence

Dans le cadre d'une demande de validation de Licence, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1 août 2011, la compensation est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs, c'est-à-dire : pour le L1, entre S1 et S2, pour le L2, entre S3 et S4, pour le L3, entre le S5 et le S6.

Il est possible de redoubler la L1 ou la L2 selon les modalités prévues par le règlement des études de l'Université Clermont Auvergne

4.4 Infraction, plagiat et fraude

Toute infraction ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'application des articles R.712-9 à R 712-46 et R 811-10 et R 811-11 du code de l'éducation relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le plagiat qui consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source

(ouvrage, documents sur internet, travail d'un autre élève) est une fraude.

En cas de fraude, les sanctions applicables aux usagers sont : l'avertissement, le blâme, l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans (avec ou sans sursis), l'exclusion définitive de l'établissement, l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieure pour une durée maximale de 5 ans ou définitive.

III - Modalités de Contrôle des Connaissances PeiP

Les MCC suivantes ne concernent que les PeiP A et les PeiP B.
Les MCC des PeiP D sont celles des spécialités d'IUT.



Année Universitaire 2017/2018

CONTROLE DES CONNAISSANCES

PeiP A 1A

Code Apogée	Unités d'Enseignement	ECTS	1ère session	Hexam	session comp
	SEMESTRE 1	30			
*	<i>UE1 - Mathématiques</i>	8	*	*	*
*	<i>UE2 - Physique-SPI</i>	8	*	*	*
	<i>UE3 - Polytech A</i>	8			
*	Chimie (4)		*	*	*
*	Informatique (4)		*	*	*
*	<i>UE4 - Tronc Commun Maths</i>	2	*	*	*
*	<i>UE5 - MTU - O2i</i>	2	*	*	*
	<i>UE6 - Anglais</i>	2	(CC1+CC2)/2		C
	SEMESTRE 2	30			
*	<i>UE7 - Mathématiques</i>	8	*	*	*
*	<i>UE8 - Physique-SPI</i>	8	*	*	*
*	<i>UE9 - Polytech A</i>	8			
*	Chimie (2)		*	*	*
*	Informatique (3)		*	*	*
	Projet Polytech (3)		CO		C
*	<i>UE10 - Maths appliquées</i>	3	*	*	*
*	<i>UE11 - Anglais</i>	3	*	*	*

*** : se référer aux MCC des programmes de licences correspondantes**

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

PeiP A

2A - majeure Sciences pour l'ingénieur

Code Apogée	Unités d'Enseignement	ECTS	1ère session	Hexam	session comp
	SEMESTRE 3	30			
*	<i>UE1 - Mathématiques</i>	3	*	*	*
*	<i>UE2 - Mécanique du point cinématique des solides</i>	3	*	*	*
*	<i>UE3 - Eléments de physique pour SPI</i>	3	*	*	*
*	<i>UE4 - Electronique analogique linéaire : circuits passifs</i>	3	*	*	*
*	<i>UE5 - Complément d'algèbre et probabilité</i>	3	*	*	*
*	<i>UE6 - Maths et méth. numériques appliquées à la méca</i>	3	*	*	*
*	<i>UE7 - Complément informatique</i>	3	*	*	*
*	<i>UE8 - Physique du composant ou Maths pour PeiP2 post-Paces</i>	3	*	*	*
*	<i>UE9 - Anglais</i>	3	*	*	*
	<i>UE10 - Projet Personnel Professionnel</i>	3			
*	PPP Licence (2)		*	*	*
	PPP Polytech (1)		rapport		C
	SEMESTRE 4	30			
*	<i>UE11 - Dynamique des solides</i>	3	*	*	*
*	<i>UE12 - Electronique analogique : composants actifs discrets</i>	3	*	*	*
*	<i>UE13 - Electromagnétisme appliqué</i>	3	*	*	*
*	<i>UE14 - Calcul intégral et séries</i>	3	*	*	*
*	<i>UE15 - Compléments info (Labview, Catia)</i>	3	*	*	*
*	<i>UE16 - Thermodynamique</i>	3	*	*	*
*	<i>UE17 - Analyse des systèmes méca et DAO-CAO</i>	3	*	*	*
*	<i>UE18 - Mesures et incertitudes</i>	3	*	*	*
*	<i>UE19 - Anglais</i>	3	*	*	*
	<i>UE20 - Projet Polytech</i>	3	rapport + soutenance		rapport + soutenance

*** : se référer aux MCC des programmes de licences correspondantes**

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

PeiP A

2A - majeure Mathématiques

Code Apogée	Unités d'Enseignement	ECTS	1ère session	Hexam	session comp
	SEMESTRE 3	30			
*	<i>UE1 - Algèbre linéaire</i>	6	*	*	*
*	<i>UE2 - Fonctions d'une variable réelle</i>	6	*	*	*
*	<i>UE3 - Mécanique du point cinématique des solides</i>	3	*	*	*
*	<i>UE4 - Méthodes discrètes</i>	3	*	*	*
*	<i>UE5 - Logiciel scientifique</i>	3	*	*	*
*	<i>UE6 - Systèmes d'information</i>	3	*	*	*
*	<i>UE7 - Anglais</i>	3	*	*	*
	<i>UE8 - Projet Personnel Professionnel</i>	3			
*	PPP Licence (2)		*	*	*
	PPP Polytech (1)		rapport		C
	SEMESTRE 4	30			
*	<i>UE9 - Probabilités et statistiques</i>	6	*	*	*
*	<i>UE10 - Séries et intégrales</i>	8	*	*	*
*	<i>UE11 - Algèbre et arithmétique</i>	7	*	*	*
*	<i>UE12 - Algorithmique II</i>	3	*	*	*
*	<i>UE13 - Anglais</i>	3	*	*	*
	<i>UE14 - Projet Polytech</i>	3	rapport + soutenance		rapport + soutenance

*** : se référer aux MCC des programmes de licences correspondantes**

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

PeiP B 1A

Code Apogée	Unités d'Enseignement	ECTS	1ère session	Hexam	session comp
	SEMESTRE 1	30			
*	<i>UE1 - Mathématiques</i>	8	*	*	*
*	<i>UE2 - Chimie</i>	8	*	*	*
	<i>UE3 - Polytech B</i>	8			
*	Biologie (4)		*	*	*
*	Informatique (4)		*	*	*
*	<i>UE4 - Tronc Commun Maths</i>	2	*	*	*
*	<i>UE5 - MTU - O2i</i>	2	*	*	*
	<i>UE6 - Anglais</i>	2	(CC1+CC2)/2		C
	SEMESTRE 2	30			
*	<i>UE7 - Mathématiques</i>	8	*	*	*
*	<i>UE8 - Chimie</i>	8	*	*	*
	<i>UE9 - Polytech B</i>	8			
*	Biologie (2)		*	*	*
*	Informatique (3)		*	*	*
	Projet Polytech (3)		CO		C
*	<i>UE10 - Maths appliquées</i>	3	*		*
*	<i>UE11 - Anglais</i>	3	*		*

* : se référer aux MCC des programmes de licences correspondantes

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session

CONTROLE DES CONNAISSANCES

PeiP B

2A

Code Apogée	Unités d'Enseignement	ECTS	1ère session	Hexam	session comp
	SEMESTRE 3	30			
*	<i>UE1 - Analyses spectroscopiques et chromatographiques</i>	3	*	*	*
*	<i>UE2 - Réactivité fonctionnelle organique I</i>	3	*	*	*
*	<i>UE3 - Chimie des solutions et cinétique chimique</i>	3	*	*	*
*	<i>UE4 - Techniques expérimentales</i>	3	*	*	*
*	<i>UE5 - Biologie et génétique moléculaires - Bioinformatique</i>	6	*	*	*
*	<i>UE6 - Biologie cellulaire 2 : le cycle cellulaire</i>	3	*	*	*
*	<i>UE7 - Des m.organismes d'interêt aux pathogènes</i>	3	*	*	*
*	<i>UE8 - Anglais</i>	3	*	*	*
	<i>UE9 - Projet Personnel Professionnel</i>	3			
*	PPP Licence (2)		*	*	*
	PPP Polytech (1)		rapport		C
	SEMESTRE 4	30			
*	<i>UE10 - Analyse structurale moléculaire</i>	3	*	*	*
*	<i>UE11 - Réactivité organique fonctionnelle II</i>	3	*	*	*
*	<i>UE12 - Thermodynamique chimique</i>	3	*	*	*
*	<i>UE13 - Chimie du quotidien</i>	3	*	*	*
*	<i>UE14 - Cellule et énergie</i>	5	*	*	*
*	<i>UE15 - Microbiologie</i>	3	*	*	*
*	<i>UE16 - Algorithmique et programmation scientifique</i>	2	*	*	*
*	<i>UE17 - Statistiques</i>	2	*	*	*
*	<i>UE18 - Anglais</i>	3	*	*	*
	<i>UE19 - Projet Polytech</i>	3	rapport + soutenance		rapport + soutenance

*** : se référer aux MCC des programmes de licences correspondantes**

LEGENDE :

CE : Contrôle Ecrit

CO : Contrôle Oral

CC : Contrôle Continu

C : La nature du contrôle (Ecrit ou Oral) sera communiquée à l'issue du jury 1ère session